

Le snesup

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T



Congrès d'orientation

13-15 juin 2017

**Université Paris I
Panthéon-Sorbonne**

Construire des alternatives et se mobiliser pour transformer la société

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Notre congrès d'orientation se tiendra cette année après les résultats de l'élection présidentielle et entre les deux tours des élections législatives. Après le Brexit et l'élection de Donald Trump aux États-Unis, nul n'est besoin de rappeler l'importance de ces échéances.

Ce mandat 2015-2017 s'est inscrit dans la seconde partie du quinquennat de François Hollande, placée sous le signe de l'austérité et de l'aggravation de la dérive libérale, notamment au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), de l'état d'urgence prolongé, mais aussi de la résistance du mouvement social avec l'importante mobilisation du printemps 2016 contre la loi travail. Pendant la première partie du quinquennat, le SNESUP-FSU s'est battu pour remettre en cause la loi LRU 2007, les RCE, ainsi que la loi ESR de 2013 (dite Fioraso ou LRU2) qui a fait reculer la démocratie universitaire, et imposé à tous des regroupements contraints dont nous apprécions aujourd'hui les conséquences sur nos conditions de travail. La politique de financement par appels à projets concurrentiels a bureaucraté nos missions et fait exploser les inégalités entre équipes. Le gel du point d'indice a poursuivi le déclassé salarial de nos professions. Seule la revalorisation de nos grilles indiciaires en fin de mandat a permis d'obtenir l'amélioration des pensions des futur.e.s retraité.e.s.

Les analyses formulées et les actions proposées par la direction nationale au cours de cette mandature se sont appuyées sur la grille de lecture suivante :

Comment pouvons-nous apprécier une réforme ? En fonction, d'une part, de sa conformité aux mandats de notre syndicat et de notre fédération, et d'autre part, de son impact sur nos métiers et des valeurs auxquelles elle se réfère.



- Réduit-elle ou augmente-t-elle les inégalités ?
- Améliore-t-elle les conditions de travail ?
- Permet-elle d'introduire plus de confiance, de formation et de reconnaissance pour toutes et tous ou au contraire accentue-t-elle les contrôles et l'évaluation-sanction ?
- Développe-t-elle la collégialité, la démocratie et la concertation ou consacre-t-elle la hiérarchie et l'autoritarisme ?
- Promeut-elle la marchandisation des savoirs ou bien contribue-t-elle au bien commun à moyen et long terme ?
- Développe-t-elle des formations et des recherches de haut niveau sur l'ensemble du territoire ?

- Améliore-t-elle l'accès et les services rendus aux citoyen.ne.s en matière de formation, de recherche, d'éducation populaire, de développement de la culture scientifique et technique ou réduit-elle les services publics ?

Notre situation d'universitaires, chercheur/euse.s, enseignant.e.s, formateur/trice.s, syndicalistes, nous confère une responsabilité dans la construction d'alternatives, dans leur mise en débat, leur articulation avec les connaissances scientifiques et dans leur diffusion auprès de nos concitoyen.ne.s. Approfondir nos réflexions pour enrichir nos mandats, faire évoluer notre organisation pour rassembler plus de collègues et être plus efficaces dans nos combats sont les principaux objectifs de notre congrès d'orientation.

Pour que vivent le SNESUP-FSU et le syndicalisme de transformation sociale, votez dans vos sections à propos des documents ci-joints : le rapport d'activité de la direction 2015-2017 et les cinq orientations proposées par chacune des tendances de notre syndicat. Bien fraternellement !

Pour un syndicalisme de transformation sociale ambitieux et ancré dans notre réalité professionnelle : votez Action syndicale

De graves menaces sont portées aujourd'hui par les forces ultralibérales contre notre société, les services publics, le système éducatif et l'ESR. L'exigence d'autres choix émerge de toutes parts et appelle à diverses formes de mobilisation collective. Dans ce contexte, le SNESUP doit, au sein de la FSU et au-delà, continuer à agir pour la défense et la conquête de nouvelles avancées pour la protection sociale, les retraites, les services publics, le système éducatif et l'ESR.

Extinction de la précarité, développement de l'emploi scientifique, élévation des qualifications, revalorisation du pouvoir d'achat, reconstruction d'une formation des enseignants à la hauteur des enjeux, démocratisation et mise en place de parcours de réussite pour un nombre croissant d'étudiant.e.s sont des objectifs cruciaux.

Un syndicalisme dynamique en phase avec les exigences sociales et les aspirations des collègues

Le SNESUP s'engage pour une société démocratique, sociale, solidaire et écologique. Il doit prendre toute sa place dans les batailles pour un service public de l'ESR qui permette d'élever la qualification des nouvelles générations sans discrimination sociale ou de genre et de mener, dans tous les domaines de la connaissance, une recherche indépendante des pouvoirs politiques, économiques, religieux ou militaires.

Rompre avec les dogmes austéritaires

Depuis le passage aux « responsabilités et compétences élargies », asphyxie budgétaire et gel des emplois se généralisent. La hausse du nombre d'étudiant.e.s, qui nous réjouit, n'a pas été suivie de celle des moyens. L'intensification du travail des personnels et la dégradation des offres de formation ne permettent pas de prendre en compte la diversité des publics étudiants. Programmation pluriannuelle et forte augmentation du budget de la Mires⁽¹⁾ sont indispensables pour créer et dégeler les postes qu'exigent un encadrement pédagogique ambitieux, le développement de la recherche et son financement récurrent, la titularisation des précaires, les revalorisations des carrières et la rénovation écologique du patrimoine immobilier des établissements.

Refuser les regroupements forcés d'établissements

Menés en toute hâte, sous la pression d'injonctions externes, les regroupements d'établissements et la multiplication des structures affaiblissent la représentation des personnels et des usagers dans les instances de décision. Les charges de travail se complexifient et s'alourdissent. Le SNESUP s'oppose à cette politique dévastatrice pour le service public et agit pour un fonctionnement démocratique, transparent et collégial des structures et des équipes pédagogiques et de recherche. Tout regroupement ne reposant

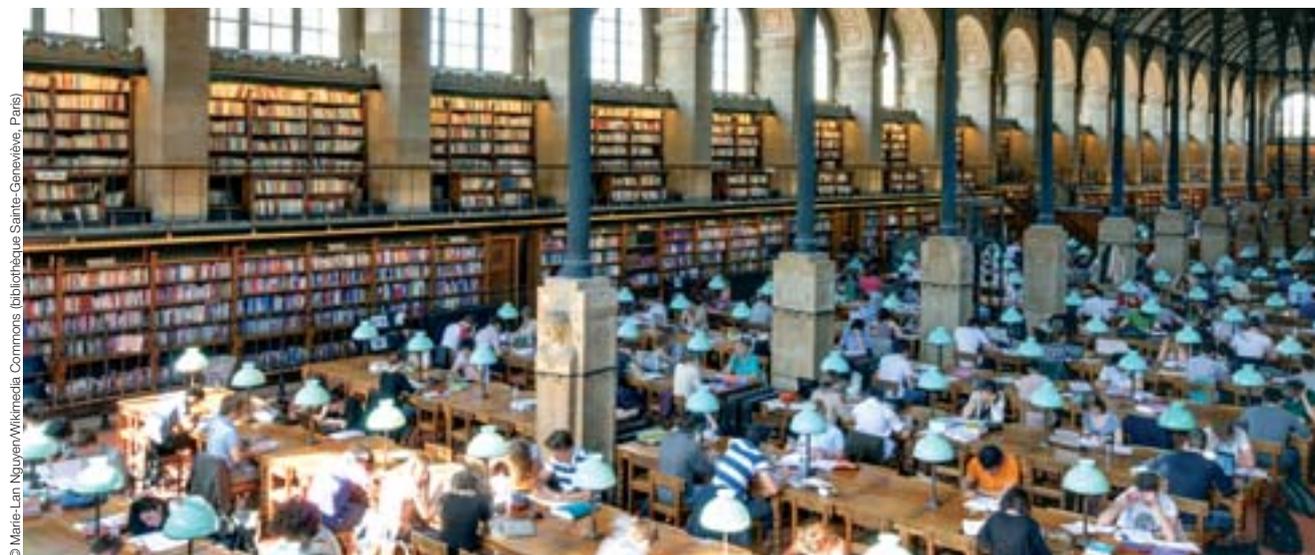
pas sur des coopérations et des évolutions démocratiquement définies doit être refusé et combattu.

Défendre une formation et une recherche de qualité sur tout le territoire

La mise en concurrence des établissements, sous couvert « d'excellence », *via* les Programmes investissements d'avenir⁽²⁾, a défiguré le service public national et construit un ESR à plusieurs vitesses. Les financements sur appels d'offres, chronophages et souvent faussés, amplifient cette logique et mettent en péril l'indépendance intellectuelle des universitaires et les libertés pédagogiques. Le crédit d'impôt recherche (CIR) doit être fortement réduit et complètement redéfini, les agences de moyens (ANR...) démantelées et les financements sur projets limités.

Se battre pour la démocratisation de l'ESR

La démocratisation de l'accès aux études et l'élévation générale du niveau de qualification *via* les formations initiale et continue sont essentielles. Les tentatives d'instaurer une sélection à l'entrée en licence sont à combattre. L'accueil et la réussite de tous et toutes les bacheliers/ières à l'Université nécessitent des moyens. Les voies technologiques (IUT, instituts, écoles...) doivent être soutenues. La loi master de décembre 2016 a supprimé la sélection entre M1 et M2 et ins-



© Marie-Lan Nguyen/Wikimedia Commons (bibliothèque Sainte-Genève, Paris)

crit le droit à la poursuite d'études en master pour tout.e titulaire d'une licence. Avec collègues et étudiant.e.s, le SNESUP agit et agira, pour qu'elle soit suivie d'une augmentation effective des diplômé.e.s de master avec des moyens significativement accrus (y compris pour la mobilité étudiante). Il dénonce la course aux capacités d'accueil de certains établissements.

Améliorer les conditions de travail, revaloriser les carrières et lutter contre la précarité

Lors des négociations du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la mobilisation d'AS avec la FSU a empêché que nous en soyons les oublié.e.s. L'augmentation des grilles indiciaires et la revalorisation des carrières – qui impacteront le calcul des pensions des futur.e.s retraité.e.s – ne sont qu'une étape vers une véritable progression de notre pouvoir d'achat – retraites incluses. Nous exigeons la prise en compte du doctorat dans la carrière, la revalorisation du point d'indice, du taux des heures complémentaires et des pensions, l'intégration totale des primes, TP = TD pour toutes et tous y compris les non-titulaires, et la titularisation des personnels précaires sur mission pérenne. Les retraité.e.s doivent trouver une place dans la vie scientifique et citoyenne. L'égalité professionnelle femmes-hommes, qui passe par la publication systématique de données sexuées, et la lutte contre le sexisme sont des éléments centraux de nos revendications.

La défense des personnels passe aussi par l'opposition résolue au suivi de carrière systématique, obligatoire et non confidentiel que le ministère veut imposer. Le SNESUP, avec ses élu.e.s au CNU et d'autres syndicats, œuvre à sa mise en échec *via* un boycott par les sections et un appel aux collègues concerné.e.s à ne pas faire remonter leurs dossiers.

Les souffrances au travail sont de plus en plus relayées dans les CHSCT. Le SNESUP y est très attentif et s'oppose aux dérives qui tendent à isoler et à mettre en concurrence nos collègues.

Dynamiser la vie syndicale, permettre à chacun.e de s'engager à son niveau et avec ses moyens

Notre efficacité repose sur une vie syndicale dynamique. Elle passe par des relations plus collaboratives entre sections locales et instances nationales, un soutien accru aux initiatives locales et un partage plus équilibré des responsabilités entre toutes et tous.



© Jean-Pierre Daubé/Flickr (Musée de l'Homme)

Écouter les collègues pour agir au plus près de leurs préoccupations, débattre pour que chacun.e puisse s'exprimer dans le respect des diversités d'opinion et informer plus clairement, sans monopoliser l'espace de parole, sont de notre responsabilité, localement et nationalement.

Réseaux sociaux, organes de presse locaux et nationaux, listes de diffusion et forums syndicaux sont autant de moyens à investir pour développer, relayer et soutenir les actions syndicales collectives.

Le renforcement de la représentativité de la FSU lors des prochaines élections professionnelles est un enjeu crucial. Le SNESUP, dans la FSU et au-delà, doit œuvrer à plus de convergences entre organisations syndicales et avec d'autres mouvements militants pour renforcer le syndicalisme de lutte. Les initiatives de nos représentant.e.s dans les instances consultatives (Cneser, CTMESR, CTU), ainsi que l'engagement du SNESUP sur le plan international, vont dans ce sens.

Une unité et un sens des responsabilités indispensables pour construire des alternatives

Réfléchir ensemble et avec nos collègues est plus que jamais une nécessité pour l'action à vocation majoritaire. Dans un contexte complexe, voire contradictoire, résistances et conquêtes sont les deux volets de notre action à l'aune d'une double exigence : être conformes à l'esprit de nos mandats de congrès et favoriser la poursuite de l'action.

AS rejette les postures immobilistes et l'opposition de principe. Le SNESUP lutte pour que ses propositions deviennent réalité. Il crée les conditions pour que les adhérent.e.s et plus largement la majorité de nos collègues s'engagent effectivement dans l'action.

Certains membres de la tendance AS ont

très récemment choisi de créer une nouvelle tendance. Nous déplorons cette logique de division qui porte le risque d'un affaiblissement syndical dans un contexte de graves menaces sur le service public de l'ESR.

Les signataires de ce texte appellent les syndiqué.e.s du SNESUP Action syndicale et sans tendance à soutenir, par leur vote d'orientation, une vision dynamique du syndicalisme de transformation sociale, à vocation majoritaire, ancrée dans nos métiers et au cœur des enjeux scientifiques. ●

- (1) Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur.
- (2) PIA1, 2 et 3, IDEX, I-SITE, IDEFI, etc.

PREMIERS/IÈRES SIGNATAIRES

- B. Amiri, C. Armengaud, T. Astruc, P. Aubry, M.-J. Bellosta, L. Benoit, N. Bernard, M. Boninchi, P. Bouchet, P. Boutan, P. Büttgen, S. Celles, G. Cendres, M. Champesme, P. Chantelot, D. Charrier, H. Christofol, S. Corbin, M. Coret, M. Cottrell, J. Deauvieau, M. Delepouve, C. Duprat, L. Dutheil, D. Fasquelle, D. Faudot, L. Favier, A. Ferry, M. Gabert, Y. Garcenot, O. Gare, J.-C. Garric, O. Gebuhrer, J.-P. Guelfucci, F. Guilbaud, P. Guy, M. Hérin, G. Jean, D. Jehl, A. Joulain, C. Kahane, J.-P. Kahane, J.-P. Lainé, G. Laschon, G. Lauton, M. Lauton, F. Lebaron, H. Lelourec, A. Le Ny, E. de Lescure, G. Mahé, M. Maric, C. Mary-Trojani, C. Mauriat, I. de Mecquenem, A. Mesliand, B. Nazaret, M. Neveu, E. Nigues, M. Olteanu, F. Papa, A. Policar, S. Pignaud, J. Randon-Furling, F. Régent, A. Roger, P. Rousseau, F. Roux, F. Salardaine, J. Saury, S. Tassel, F. Tétard, A. Valero, S. Volteau, M. Zidi, A. Zimmer

Suite sur le site

Contact : rogerypascual@wanadoo.fr

Temps d'AGIR !

Le congrès 2017 a lieu dans le contexte syndical bousculé par la signature par la direction exécutive du SNESUP du texte organisant la sélection à l'entrée en master, rompant avec nos luttes et nos mandats pour l'élargissement et la démocratisation de l'accès aux études longues diplômantes. Cet abandon après la valse-hésitation sur le « suivi de carrière » interroge. De même, l'annonce en janvier des nouvelles grilles de rémunérations des MCF confirme leur alignement sur celles des agrégés, sans valoriser ni le doctorat ni les activités de recherche : le gouvernement ne pouvait pas faire moins mais encore une fois, les négociations ont été « discrètes » (*sic*), à la demande du ministère, et sans construction de rapport de forces.

Choqués par ces méthodes et ces renoncements, nombre d'adhérents sont déboussolés. Le collectif Agir ! est né de ce constat et de la volonté de réanimer notre syndicat, avec des changements donnant la priorité aux syndiqués, aux sections, et d'éviter que de tels errements ne se reproduisent. C'est l'objet de ce texte que nous soumettons au vote des syndiqués : il vise à AGIR maintenant et refaire du SNESUP le syndicat utile aux enseignants et enseignants-chercheurs.

Oui aux services publics

Dans nombre de pays, l'État porteur d'égalités et de droits est mis en cause quand il n'est pas directement au service d'oligarchies ou de groupes industriels et financiers supranationaux. En France, ces dernières années, les gouvernements ont appliqué, avec une violence sociale grandissante, des politiques aux effets particulièrement



© Messo/Wikimedia Commons (Muséum d'histoire naturelle)

néfastes pour l'immense majorité de la population (déindustrialisation, salaires en berne, lois sur les retraites, loi El Khomri, CICE, CIR). Les services publics sont une cible privilégiée de cette politique néolibérale. Les cadeaux fiscaux, orientés principalement vers les grands groupes, obèrent fortement les ressources publiques. Soumettre peu ou prou tous les secteurs d'activité aux intérêts du marché conduit à la privatisation de pans du secteur public (la poste, le rail, l'énergie, etc.), amplifie les inégalités et mine les solidarités collectives (sécurité sociale, retraites, etc.). La déclinaison idéologique de ces orientations aiguise tous les ressorts de l'individualisme, dans la sphère privée comme professionnelle. Les orientations de l'Union européenne, les traités internatio-

naux (CETA, TAFTA) visent un renforcement concurrentiel à grande échelle dans les domaines publics dont celui de l'Éducation. À l'articulation de la sphère économique, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) sont au cœur de cette logique.

Le Pacte pour la recherche, les lois LRU et Fioraso, malgré l'usage du terme « autonomie », ont pour objectif d'assujettir l'ESR aux logiques essentiellement marchandes. Les dispositifs de regroupement d'établissements, ceux hyper sélectifs de financement de la recherche (IDEX, LABEX, ANR, PIA3...) mettent en place une recherche à deux vitesses, des universités de seconde zone, des diplômes au rabais, etc. Le « suivi individualisé des carrières » instauré dès cette année et les processus de sélection à l'entrée du master sont des éléments de cet arsenal. Sous couvert de modernisme, le pouvoir déstructure l'ESR français pourtant reconnu dans le monde entier. Le sous-financement chronique organisé des universités, le manque criant d'investissement dans le service public et les personnels, dégradent les conditions de travail et les salaires : 25 % de perte de pouvoir d'achat en trente ans, alourdissement de la charge de travail, précarisation, raréfaction des recrutements...

Pour un syndicalisme combatif, rassembleur et efficace

Dans cette situation, l'urgence est aux convergences d'analyses et d'actions. Notre syndicat, sa fédération, la FSU, doivent en



© Jean-Pierre Dabéreau/Flickr (Musée national des arts et métiers)

être les catalyseurs. Nos objectifs, nos actions, notre identité doivent être lisibles pour les personnels comme pour les étudiants et nos concitoyens : défense des personnels ; réussite et émancipation pour tous les étudiants ; conduite d'une recherche ouverte, critique et non pilotée par des intérêts économiques... Dans ce cadre, nous voulons :

► **AGIR** pour créer l'emploi public statutaire nécessaire, revaloriser les statuts, supprimer le suivi de carrière mais prévoir un recours au CNU pour des difficultés locales d'exercice du métier, réduire les services, améliorer les salaires, les retraites et la rémunération des HC ;

► **AGIR** pour la non-sélection dans l'ESR public (sauf pour les concours de prérecrutement), la cohérence scientifique et territoriale des formations.

► **AGIR** pour une Université démocratique ouverte aux coopérations, contre les agglomérats de types fusion ou Comue, contre les logiques entrepreneuriales et managériales (LRU) et le recours à des prestataires de service privés.

► **AGIR** pour une redistribution nationale des moyens arbitrée par le Cneser sur des critères objectifs et analytiques : pondération des disciplines, effectifs étudiants de l'année N-1, programmes...

► **SUPPRIMER** les agences de moyens et abonder les dotations aux labos, favoriser les coopérations en matière de « grands équipements ».

Le SNESUP, essentiellement aujourd'hui par ses militants locaux porteurs de valeurs de justice et de solidarité, conserve encore la marque de ses batailles pour la démocratisation de l'accès à l'ESR et pour la réussite des étudiants, pour des statuts nationaux protecteurs, contre les logiques mandarinales sexuées, pour un monde de culture et de paix. Notre engagement historique contre

les guerres coloniales et impérialistes, contre l'ordre économique capitaliste qui les engendre, doit se réaffirmer. Les questions internationales d'aujourd'hui (nos métiers nous y confrontent) méritent un engagement collectif plus fort.

Si la situation est difficile pour le syndicalisme, cela ne suffit pas à expliquer les reculs du syndicat aux différentes élections récentes, ni la chute du nombre d'adhérents (près de 1 000 depuis 2009). Nous devons **AGIR** pour une politique de transformation sociale autrement que par des appels rituels à l'action sans lendemain.

L'affichage national du syndicat (trop tourné vers la « communication ») n'est pas à la hauteur des crises de la société, de l'ESR, du syndicalisme. À discuter sans rapport de forces avec des conseillers du ministère ou de la CPU, on s'achemine de plus en plus vers une politique d'accompagnement. Dans les faits, l'exécutif national du syndicat n'engage pas la dynamique unitaire d'actions (y compris sous de nouvelles formes) qui, tant en interne qu'avec nos camarades des SNCS, SNEP, SNASUB dans le supérieur, devrait nous permettre ensemble de gagner. La dimension fédérale reste trop marginale et en matière de revendications sociales, de défense des services publics et des salariés, les convergences possibles avec les confédérations CGT, FO, Solidaires devraient être poussées bien plus loin.

Pour plus d'efficacité, nous devons modifier certaines de nos règles de fonctionnement en donnant plus de place aux sections dans notre presse et dans la répartition des décharges de service ; favoriser leur visibilité et le partage « horizontal » avec les nouveaux moyens de communication ; réduire à deux (au lieu de trois actuellement) les instances nationales du syndicat en veillant à la parité F-H : un exécutif, le Secrétariat natio-

nal (dix personnes), et un délibératif, le Conseil national (50 personnes) ; limiter à trois mandats consécutifs de deux ans la participation aux instances nationales. Enfin, pour faire face à la sclérose actuelle des courants de pensée et dépasser ce mode d'organisation, la composition du Conseil national serait la combinaison de deux procédures :

❶ Que ceux qui le souhaitent rendent visibles leurs convergences par des textes communs et que l'élection, tous les deux ans, de vingt-cinq membres du Conseil national se fasse sur liste ordonnée, avec représentation proportionnelle, par vote à bulletin secret dans les sections.

❷ Que chaque section (ou groupe de sections) puisse proposer le nom d'un membre du Conseil national en le soumettant à un vote interne majoritaire. Les vingt-cinq noms ratifiés avec le plus grand nombre de voix constitueraient l'autre collège du Conseil. Le Secrétariat national pluraliste serait élu par le Conseil national.

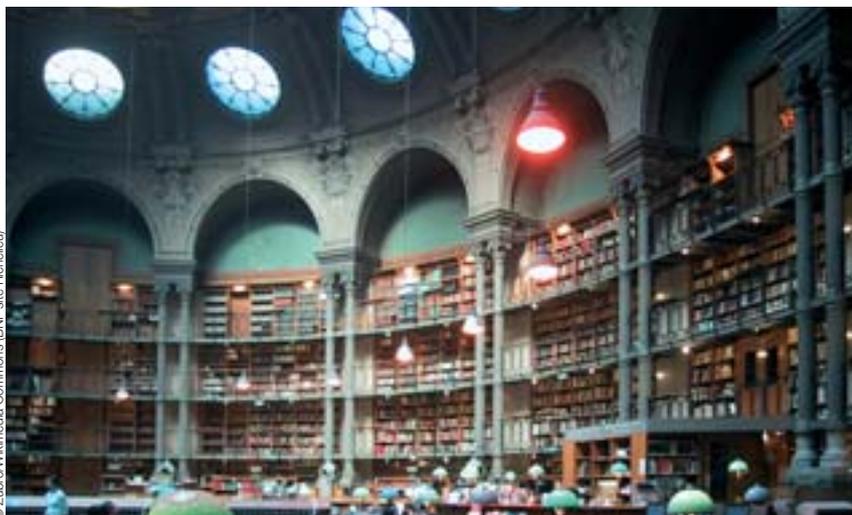
Engagés dans le SNESUP, nous consacrons un temps militant important à la vie du syndicat à tous les échelons. Aujourd'hui dans une démarche nouvelle, ouverte à tous, pour vivifier le débat interne, pour résister et gagner la bataille des idées avec nos collègues et dans l'opinion, soutenez le collectif **AGIR** !

Votez pour cette motion d'orientation ! ●

SIGNATAIRES

S. Alava, F. Albertini, E. Armand, F. Beney, G. Bergounioux, M. Bergounioux, S. Bossard, P. Bourdin, T. Breton, E. Cauvin, R. Chaulet, J. Claustre, A. Da Silva, C. Deville, P. Doublet, J. Fabbri, A.-V. Fabre, N. Férey, N. Fiori-Duharcourt, C. Forestal, A. Freitas, B. Gensane, L. Girolami, A. Gonzales, S. Guicheteau, F. Hirschberger, C. Hoffmann, A. Lacroix-Riz, X. Lambert, F. Laorden, J.-P. Leca, P. Leclair, L. Lemercier, D. Loubière, P. Macary, C. Mange, I. Mercuri, S. Monchaud, D. Monteux, S. Moutier, J. Ortiz, M.-J. Ouriachi, M. Peigne, S. Pittia, N. Pouyanne, F. Rivière, A. Saboni, M.-T. Schettino, M. Siabano, T. Sophy, F. Spagnoli, H. Ter Minassian, C. Terreau, A. Thalineau, G. Tolle, A. Valtchev, d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Corte, Évry, Lyon, Mulhouse, Nantes, Nevers, Nice, Orléans, Paris 1, 5, 11, 12, Pau, Perpignan, Rennes, Toulouse, Tours, Versailles ou retraité.e.s

Contact : agir.snesup@free.fr



© Zubro/Wikimedia Commons (BNF site Richelieu)

Reconstruire le rapport de forces pour gagner !

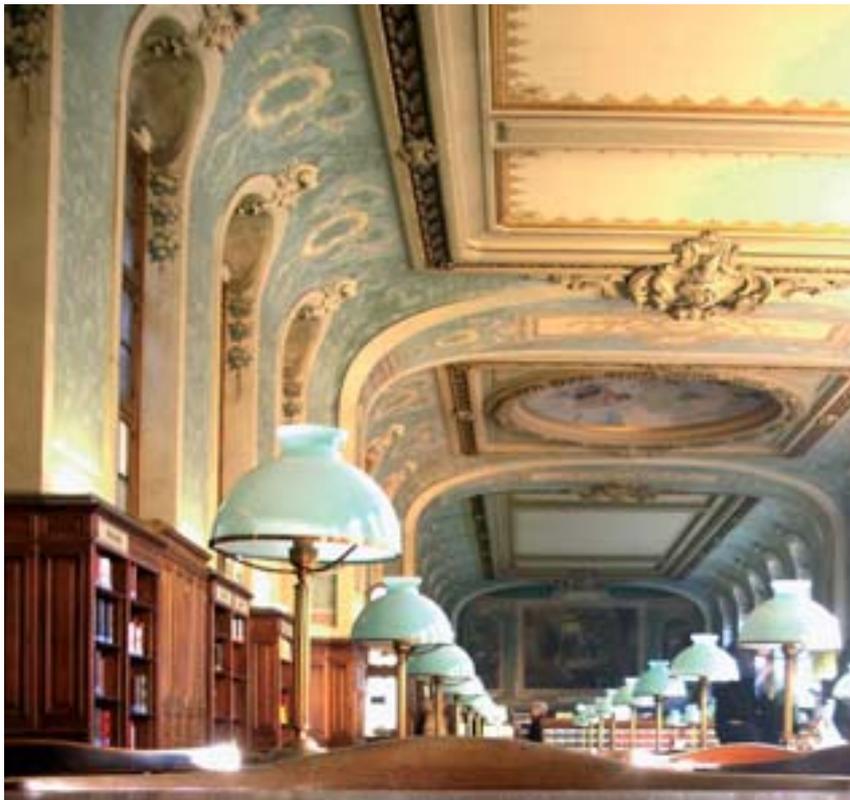
Pourquoi des courants de pensée ?

Parfois éloignés des préoccupations des syndiqués, les courants de pensée constituent cependant un instrument utile de notre démocratie interne, favorisant le débat et autorisant la répartition des responsabilités dans nos instances nationales. Si les adhérent.e.s du SNESUP-FSU partagent des principes et des valeurs communes, elles/ils peuvent avoir des appréciations différentes du rôle du syndicat et des actions à conduire, dont il convient de pouvoir discuter et décider.

Quel est le rôle du syndicat ?

Doit-il se contenter de prendre la température d'une hypothétique « opinion majoritaire » des personnels dans les établissements et faire en sorte que les réformes soient les « moins mauvaises possibles » ? « Lutter de l'intérieur » en prenant le pouvoir dans les établissements rend-il notre syndicat plus fort ?

Les camarades de la majorité Action syndicale (AS) conçoivent souvent notre syndicat comme un outil de gestion universitaire, dans l'intérêt supposé des collègues et des étudiants. Or, le changement de paradigme opéré par la loi LRU depuis dix ans a rendu cette conception obsolète. On le constate au quotidien, notamment avec des équipes présidentielles soutenues par le SNESUP-FSU : une fois élues, elles doivent renoncer à bien des engagements de campagne, au motif des contraintes des derniers appels à projets d'excellence, renforçant ainsi l'impression d'impuissance du syndicat, voire le



© Zantastik/Wikimedia Commons (bibliothèque de la Sorbonne)

discréditant. Dans sa configuration actuelle, l'institution universitaire est devenue une entrave au syndicalisme de transformation sociale que nous portons avec la FSU.

Pour les camarades ÉÉ-PSO, la stratégie d'adaptation qui laisse croire qu'il n'y aurait pas d'alternative nous mène dans le mur. Si la situation politique actuelle est complexe, elle n'est pas figée. La mobilisation contre la loi travail a bien montré que les forces vives de la société n'ont pas disparu, ni capitulé, face au libéralisme qu'il soit « social » ou non. Il s'agit donc d'être offensif, de reprendre l'initiative, de ne pas céder aux intimidations,

de ne pas hésiter à afficher clairement nos désaccords et de ne pas accorder une confiance de principe à des interlocuteurs ministériels, dont nous savons l'instrumentalisation politique qu'ils peuvent faire de nos « accords », quelle que soit la majorité gouvernementale qui sortira des urnes au printemps.

Un nouveau quinquennat de régression dans le supérieur

L'année 2016 s'est achevée pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) par la mise en place de la sélection à l'entrée du master, sous couvert de « capacités d'accueil ». Peu importe l'habillage gouvernemental qui a permis l'acceptation de cette mesure (le « droit à la poursuite d'études ») : cet accord est lourd de dangers. Il renforce le modèle d'une Université libérale qui adapte ses effectifs, ses filières et sa recherche à des objectifs de profit immédiat. C'est l'aboutissement logique d'un quinquennat marqué par la poursuite du démantèlement du service public de l'ESR, avec les regroupements à marche forcée, le développement de la précarité et la bureaucratization de nos tâches, entraînant l'augmentation continue de la souffrance au travail dans toutes les catégories de personnels. Avatar de l'évaluation récurrente



© Jobez/Wikimedia Commons (IUT de Nîmes)

individuelle de 2009 et dispositif emblématique de la course à la rentabilité, le « suivi de carrière » vise à la modulation à la hausse des services et au formatage de nos libertés académiques. Malgré cela, des camarades de la majorité AS ne démontent pas de l'idée d'une évaluation « formative » qui serait favorable aux enseignants-chercheurs.

La première victime de toutes ces régressions, c'est la démocratisation de l'Université comme vecteur d'émancipation culturelle et sociale. Car l'accès aux savoirs est émancipateur et les diplômes restent la meilleure arme contre le chômage et pour l'accès à l'emploi qualifié. C'est aussi un outil de lutte contre la reproduction des inégalités sociales, à condition que les choix d'études ne soient pas socialement ou bureaucratiquement imposés et que l'insertion ne prime pas sur les enjeux d'une formation à la pensée critique. C'est la raison de notre opposition résolue à toute forme de sélection, en particulier par l'argent, et donc à toute hausse des droits d'inscription.

Réhabiliter la lutte

La force d'un syndicat est celle que lui donnent l'activité de sa base et sa capacité de mobilisation. Sans cela, sa direction s'épuise dans les instances de « dialogue social ». La responsabilité de notre syndicat est de reconstruire le potentiel de la lutte, d'impulser celle-ci et de l'orienter ! Ce n'est pas la ligne suivie par l'ancienne majorité AS, aujourd'hui divisée. Ses tergiversations sur le suivi de carrière, notamment par peur de s'opposer à la CP-CNU, se sont heureusement conclues grâce au vif combat mené par ÉE-PSO dans les instances du syndicat et dans les sections avec les syndiqué.e.s. De même, la capitulation sur la question de la sélection à l'entrée du master en contrepartie d'un faux droit (virtuel) à la poursuite d'études signifie l'abandon de l'idéal de transformation sociale au profit de l'adaptation à la marge du système.

Le SNESUP-FSU doit formuler des alterna-

tives à l'Université néolibérale et les appuyer sur des modalités d'action qui permettent de rassembler toutes celles et tous ceux qui refusent les diktats de la pensée unique managériale.

À cette fin, ÉE-PSO porte les orientations suivantes qu'elle entend mettre en œuvre

❶ Consolider les liens entre les sections locales et les instances nationales en créant des synergies permanentes : que les membres de la direction nationale se rendent régulièrement dans les sections et que celles-ci fassent remonter au national leurs besoins et demandes, mais aussi la richesse de leurs expériences de terrain ; que la formation des militants soit au cœur des pré-occupations du syndicat ; que soit amplifié le complexe chantier de mise en coordination des sections afin de faciliter les partages d'informations et d'expériences et de rendre plus efficaces les actions.

❷ Revivifier la démocratie interne de notre syndicat et améliorer son fonctionnement en procédant à des modifications des statuts et du règlement intérieur. L'exigence de démocratie passe aussi par une collégialité renouvelée. C'est pourquoi ÉE-PSO proposera

des candidat.e.s pour un Secrétariat général renouvelé, collégial et démocratique.

❸ Rompre avec la politique syndicale d'accompagnement des dérives néolibérales et faire du SNESUP-FSU une véritable force de contre-propositions. Lutter contre la précarité, l'évaluation individualisée et infantilisante, pour la garantie et l'amélioration du statut de fonctionnaire d'État et des droits syndicaux. Pour cela, notre syndicat doit moderniser ses modes d'action et d'intervention au sein des établissements et dans l'espace public, en ayant le souci constant de fournir aux collègues et aux militants des outils de lutte adaptés et efficaces. Il doit enfin être bien davantage un creuset d'analyses et de propositions pour inventer l'ESR de demain.

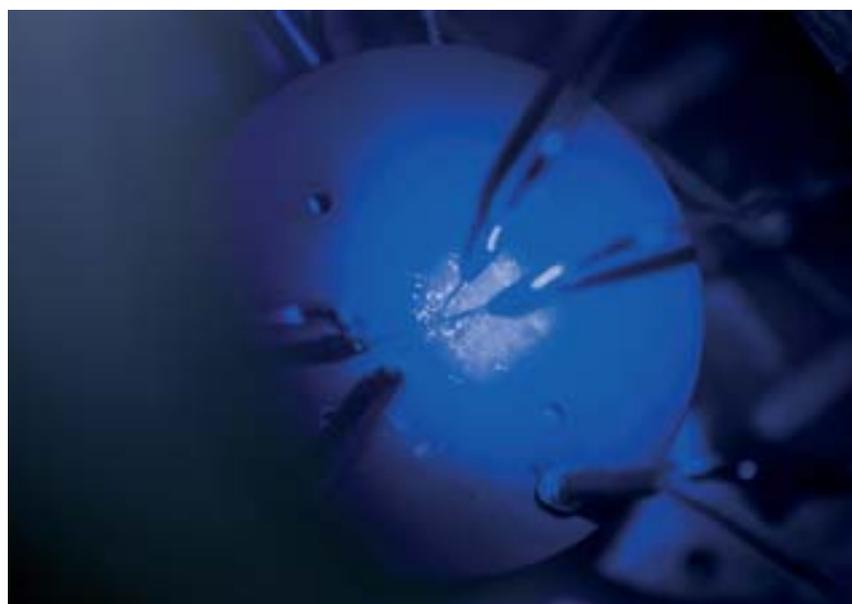
Avec vous toutes et vous tous, ÉE-PSO entend faire du congrès d'orientation 2017 un congrès de profond renouvellement pour notre organisation syndicale. Votez ÉE-PSO ! Votez pour un syndicalisme de transformation sociale ! ●

→ Pour signer cette motion :

redactioncepso@framalistes.org

→ Blog : cepso.wordpress.com

→ Site Web : www.ecolemancipee.org



© Ecole polytechnique - J. Barandier/Flickr

SIGNATAIRES AU 15 FÉVRIER 2017

F. Alazard, M. Amblard,
T. Amghar, O. Anza-Hafsa,
P.-H. Ardonneau, A.-V. Auzet,
C. Banliat, J.-B. Bardet,
L. Belingheri, B. Berche,
P.-E. Berche, C. Bornais,
S. Boushina, D. Brouillet,
I. Bruno, D. Buxton,
F. Cabaret, H. de Canteloube,
J.-M. Canu, Ma. Carpentier,
Mi. Carpentier, J.-N. Castorio,

V. Charbonnier, H. Charvin,
S. Czajkowski, G. Col,
C. Danthony, M. David,
A. Decoene, C. Derycke,
L. Dreyfuss, F. Dufaux,
F. Eloire, P. Enclos, G. Ermel,
G. Fabre, S. Faubert,
I. Garcin-Marrou,
L. Glangetas, J.-L. Godet,
J. Gossa, N. Gregori, O. Guibé,
O. Gun, M. Gutnic, J. Haïché,

S. Hatchuel, P. Hus, M. Koebel,
I. Krzywowski, T. Labica,
J.-M. Lachaud, C. Lacour,
M. Lebreton, N. Lebrun,
F. Leconte, J.-L. Le Goff,
B. Leroux, R. Litwak,
L. Macaire, P. Maillard,
J. Malifaud, J.-P. Mandallena,
M. Mangeot, M. Manté-Dunat,
I. Martinache, E. Mignot,
R. Morder, M.-H. Mourgues,

P. Nabonnand, C. Nativel,
A. Nef, O. Neveux, M. Nieddu,
C. Pébarthe, R. Pfefferkorn,
T. Poullaouec, L. Quattrocelli,
V. Rauline, M. Remy, E. Rio,
L. Ripart, J. Rivoire,
D. Sidobre, F. Sitri, C. Suquet,
J.-L. Thmain, E. Tixier du
Mesnil, J. Tranmer, G. Ubbiali,
C. Voilliot, M.-J. Voisin,
C. Vuylsteker, F. Willmann

Pour un SNESUP qui résiste et impose des alternatives

Le congrès du SNESUP va se tenir dans un contexte national et international plus incertain que jamais.

Pour répondre aux annonces et projets de la droite extrême et du FN, pour la meilleure défense des intérêts matériels et moraux des syndiqués, des personnels et aussi des étudiant.e.s, notre syndicat doit se réapproprié un certain nombre de principes du mouvement syndical.

L'indépendance par rapport au pouvoir, à l'administration, aux partis et aux lobbys

Les risques d'accession au pouvoir de la pire réaction n'exemptent pas de condamner et combattre la politique en cours. Et les motifs ne manquent pas, avec la loi travail qui nous concerne directement par la mise en place du CPA, et indirectement avec des textes présentant dans le public des mesures équivalentes au privé : loi déontologie, PPCR...

Les lobbys patronaux et les forces économiques exercent une influence toujours plus massive dans les financements de la recherche, les compositions des instances, la nature et la qualité des formations, sans parler de la pression des pouvoirs locaux et religieux dans les Comue en particulier. Cela pose clairement la question de l'indépendance de l'université vis-à-vis des

patrons et de ces groupes de pression, et donc du respect de la laïcité.

Les guerres impérialistes, bien plus coûteuses que l'éducation et la recherche, les attentats, l'état d'urgence et les lois sécuritaires, ont servi de prétexte pour aggraver la répression des opposants, la stigmatisation des quartiers populaires, le suivisme vis-à-vis du FN (déchéance de nationalité...), et pour imposer la limitation des libertés fondamentales et l'aggravation des politiques d'austérité.

Le combat pied à pied contre toutes les formes d'austérité capitaliste

L'explosion record de la précarité dans tous les services fragilise en premier lieu les précaires eux-mêmes, mais aussi les équipes et, derrière, les statuts de tous les personnels ; le SNESUP et la FSU doivent défendre l'interdiction des licenciements et la titularisation immédiate et sans conditions de tous les non-titulaires.

Conditions de travail et statuts déstabilisés, inégalités aggravées

Les regroupements (Comue, associations, fusions), présentés comme une « simplification indispensable » de la carte nationale des formations, revient à faire des économies d'échelle. « L'harmonisation de l'offre sur le territoire », condition pour la valida-

tion du plan de formation de chaque université, vise à une adaptation au local. Dans le même temps, le tout-évaluation (« suivi de carrière »), la modulation des services, la multiplication des primes, la politique d'« excellence » et les flicages en tout genre, déstabilisent l'organisation et la cohérence des formations et des enseignements dans chaque université, favorisent la rentabilité à courte vue, aiguissent la concurrence entre les sites et aggravent les inégalités territoriales en matière d'accès aux formations comme à la recherche. Ainsi sont attaqués à la fois l'indépendance de la recherche et de l'enseignement vis-à-vis des décideurs et financeurs locaux, les statuts de l'ESR et les diplômes nationaux.

Pour refuser la soumission de l'enseignement et de la recherche à des logiques comptables (GBCP) et aux lois du marché et de la concurrence, il faut exiger l'abrogation des lois LRU 1 et 2 et du décret modifiant le statut des enseignant.e.s-chercheurs/euses (EC), l'arrêt des fusions d'universités, des privatisations et externalisations de services, la création de tous les postes nécessaires à l'enseignement et à la recherche.

La recherche publique passe par une définition claire des besoins, mais aussi par la dissolution du HCERES et de l'ANR pour un retour à un mode de financement pérenne et pour en finir avec la contractualisation et sa mise au service d'intérêts privés.

L'introduction de la sélection en master organisée par la loi du 23 décembre 2016 revient à faire payer aux étudiant.e.s les conséquences désastreuses de ces contre-réformes. Le recours à un logiciel du type APB (tout aussi opaque) permet à l'administration de gagner sur tous les plans. D'une part, l'offre est limitée, laissant aux universités l'initiative de réduire les « capacités d'accueil ». D'autre part, la demande est limitée par un « droit à la poursuite d'études » très théorique. Les étudiant.e.s ayant subi un refus (souvent tardif) dans le(s) master(s) de leur choix auront un délai très court pour faire une demande en ligne parmi trois vœux (dont un dans la même région). Il serait tenu compte d'une vague « compatibilité » entre mentions de licence et de master et d'un prétendu « projet professionnel », pas du tout assuré au niveau de licences pour la plupart non professionnalisantes.



© Ecole polytechnique - J. Barande/Flickr

Entre changer de région, avec les coûts que cela implique, ou accepter des masters n'ayant guère plus de rapport avec le cursus suivi qu'avec les goûts supposés de l'étudiant.e, il restera toujours l'abandon de ce « droit » et donc des études.

Face à une telle contre-réforme, la direction du SNESUP n'a pas cru bon de consulter les personnels. C'est grave ! Mais qu'elle ait soutenu une telle régression, c'est incompréhensible. Le même soutien au même projet a coûté très cher à l'UNEF en termes de représentativité. Si ce soutien du SNESUP ne laisse pas place à l'exigence d'abrogation de la loi du 23 décembre 2016 et de ses textes d'application, et si de telles erreurs devaient se reproduire, il risquerait d'en coûter aussi énormément au syndicat.

À l'aune de cette nouvelle sélection en master, la masterisation de la formation des enseignant.e.s est encore plus inacceptable. Elle va accroître encore la crise de recrutement des professeur.e.s et la dissuasion des jeunes d'origine populaire de s'engager dans cette voie. Des prérecrutements massifs s'imposent à l'issue de la première année de licence ouvrant droit au statut d'élève-professeur.e salarié.e, en lien avec un plan de recrutement pluriannuel, et des concours de recrutement accessibles en fin de troisième année de licence, ouverts à toutes et tous.

Les acquis des PPCR sont aussi imperceptibles sur la feuille de paie qu'ils se révèlent de substantielles attaques contre les statuts et les négociations salariales globales. Il convient de leur opposer le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat par des augmentations uniformes, 400 euros pour toutes et tous, pas de salaires inférieurs à 1 700 euros net.

Pour construire la mobilisation, il est urgent d'en finir avec le « dialogue social » avec les administrations, dans les conseils centraux des universités (et des Comue) et les différentes instances de « concertation » locales et nationales, chambres d'enregistrement des politiques que nous combattons. Il importe de renouer au plus vite avec un syndicalisme d'action directe, mobilisant et coordonnant les AG des personnels, afin de construire un véritable rapport de forces, aux différents niveaux.

Dans l'éducation, défendre et réinventer l'École publique, avec la perspective d'une autre École dans une autre société

Une école et une université égalitaires et démocratiques, sans hiérarchie entre les



© Darreenv/Wikimedia Commons (École nationale vétérinaire de Toulouse)

savoirs, sans sélection précoce ni orientation en fonction des intérêts du patronat. Le système d'éducation et de formation doit être doté de tous les moyens (postes, formation, organisation pédagogique...) pour lutter réellement contre l'échec scolaire et universitaire, à commencer par la gratuité totale des études.

Dans la société aussi, pour une vraie rupture avec le système capitaliste

En commençant par l'abrogation – et non la réécriture – des lois réactionnaires : dans l'école et l'ESR, dans la fonction publique, mais aussi en posant la question du contrôle de l'économie par les salarié.e.s : refus de payer la « dette » publique, remise en cause de la propriété capitaliste des moyens de production.

Pour la défense des libertés fondamentales

Arrêt des violences et de l'impunité policières et désarmement de la police, fin de la répression des mouvements sociaux, suppression des lois antisyndicales, arrêt des campagnes anti-Roms, anti-migrant.e.s...

Pour un syndicat de lutte au service des usagers et des personnels

Engagement des militants sur le terrain des luttes plutôt qu'un investissement dans des tâches de représentation chronophages dans des instances, d'autant plus dépourvues d'enjeux depuis l'autonomie des établissements.

Pour l'égalité des droits

Il faut revendiquer un titre de séjour pluriannuel sans condition, notamment de niveau académique pour tout étranger/ère ayant une carte d'étudiant.e, le libre accès à l'enseignement supérieur, à toutes les aides sociales, au travail... Et au-delà : fermeture des centres de rétention administrative, régularisation de toutes et tous les sans-papiers, abrogation du Ceseda...

Émancipation défend une université publique, laïque, gratuite, égalitaire, émancipatrice, à l'opposé de l'université marchandisée par l'« économie de la connaissance » de l'Europe capitaliste. Il ne s'agit donc pas pour le syndicalisme de revenir à l'université d'avant la LRU, mais d'œuvrer à la construction d'une mobilisation unitaire interprofessionnelle et sociale d'ampleur, porteuse d'espoir et d'utopies.

Contre une université soumise au capital et à l'État !

Pour une société sans exploitation ni oppression !

Pour que le SNESUP soit au service de cette mobilisation ! ●

PREMIERS/IÈRES SIGNATAIRES

H. Amadei, C. Braud, T. Champion, É. Devriendt, M. Haiden, A. Knapp, E. Liberge, F. Marchesseau, S. Mounier, V. Porhel, A. Roche, D. Torset

Contact : er@emancipation.fr

Pour une alternative syndicale unitaire contre l'entreprise d'État et ses marchés financiers

Plus que jamais, après les assassinats djihadistes perpétrés en 2015 et 2016 contre la liberté d'expression, et la montée généralisée des populismes et de leurs replis identitaires, l'Université doit s'affirmer comme le rempart universel contre l'obscurantisme et ses perversions. Elle ne cédera pas aux amalgames et défendra la laïcité et la République dans le cadre d'un militantisme syndical.

L'année 2017, celle de notre congrès d'orientation, sera confrontée aux résultats électoraux de la présidentielle sans pouvoir faire l'économie d'une année de combat et de lutte sociale contre la politique d'austérité financière du libéralisme débridé. L'élection à la présidence de la République française, en mai 2012, n'a pas apporté aux instances démocratiques de notre pays la rupture annoncée et espérée contre « le monde de la finance », celle de 2017 n'augure rien de mieux !

Bien au contraire, le continuum des réformes à marche forcée soumet la recherche et la formation universitaires aux exigences de l'entreprise et de sa gestion financière. La loi d'orientation de 2005 et celle du 22 juillet 2013 sont bien les pôles des mêmes dérèglementations visant à faire des jeunes une main-d'œuvre vouée à la précarité et à la flexibilité. Ce « nouveau management » n'a pour seul objectif que la destruction des services et statuts (décret de 2009 pour les EC). Il est l'outil des réformes « gestion-



© Ecole polytechnique - J. Barande/Flickr

naires », celles de ressources humaines pour des président.e.s devenu.e.s patron.ne.s d'entreprise. La pénurie budgétaire et l'austérité deviennent le prétexte au gel massif des emplois, à la précarisation croissante des personnels, à la scandaleuse mise en place d'une « sélection » en master. À quand l'augmentation des frais d'inscription ?

Ainsi se poursuit depuis 2001 (LOLF), 2007 (LRU), 2013 (Comue), 2016 (sélection en master), le continuum d'un démantèlement des universités, de l'enseignement et de la recherche.

Où en sommes-nous de revers en capitulations ? De compromis en compromissions ?

De consultations en renoncements ? *In fine*, d'échecs en rase campagne en face des « diktats » financiers et d'une austérité imposée, cynique et fumeuse, par un pouvoir hypocrite et méprisant. Plus que jamais, les connaissances et la recherche passent par l'efficacité et les performances importées d'une gestion entrepreneuriale. Les universités passent sous les fourches Caudines de « l'utilitarisme », du rendement et de la « financiarisation ». À l'évidence, les choix et mandats, ceux appliqués par les directions syndicales AS/ÉE-PSO, avec l'entêtement d'une boussole bloquée à l'horizon du « dialogue social », ne pèsent plus rien devant la rigidité et le déni démocratique permanent. Ces choix stratégiques ont lourdement grevé nos actions et bridé l'unité syndicale contre les attaques libérales jusqu'à ne plus savoir si demain sera fait d'espoir et/ou d'une possibilité pour la communauté universitaire d'exister hors d'une précarité généralisée ! La loi LRU-ESR et l'organisation sous l'égide des Comue sont bien les chevaux de Troie des réformes que veut nous imposer le pouvoir habité par l'objectif d'une réduction drastique des engagements financiers de l'État afin de mieux lui substituer le règne de l'entreprise, du « coaching », du « management » et d'un « marketing » effréné... Le patronat et les régions sont demandeurs. La loi LRU-ESR représente l'archétype avancé par le gouvernement pour amener les services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche vers le secteur « marchand »



© Collections Ecole polytechnique - J. Barande/Wikimedia Commons

DE RUPTURE

de la finance mondialisée. L'éclatement des organismes de recherche (CNRS, Inserm), la sélection en master et la disparition de la formation des enseignants après celle des IUFM détériorés et dilués en ESPÉ, vont tous dans le même sens de contre-réformes.

De toutes ces réformes, lois et mises au pas, nous ne voulons plus ! Nous continuerons à en exiger L'ABROGATION et la mise en place d'une tout autre orientation pour les universités. Dans ce cadre, nous proposons de nous unir, sans exclusive, pour mieux contraindre démocratiquement la continuité de toutes ces politiques.

Quelles perspectives pour le syndicalisme universitaire ?

Après l'alternance électorale en 2012, aucune remise en cause majeure des politiques budgétaires universitaires n'a vu le jour. Le syndicalisme n'a pu qu'accompagner, sous forme plus ou moins critique, l'application des régressions imposées. Déplorer que la communauté universitaire et scientifique n'ait pas été consultée hors des assises sans pouvoir devenir une force de proposition nouvelle ne peut nous convaincre de notre représentativité à la présidentielle de 2017. Ni le SNESUP et encore moins la FSU ne peuvent nous donner l'espoir ni le moindre gage après leur éclatante duplicité hypocrite lors de la signature d'une sélection en master... Voilà qui hypothèque totalement la construction du rapport de forces nécessaire : **les conquêtes sociales s'obtiennent dans les luttes, pas dans des collaborations politiciennes et mandarinales sous le sceau de signatures inféodées aux divers « pouvoirs » hors de tout contrôle démocratique !**



© Manuel MICHFlicker (Université d'Avignon)

Le SNESUP ne doit donc pas se contenter de prendre position pour l'abrogation de la LRU-ESR ou le retrait des réformes tels le dernier avatar de la mise en place des Comue et l'aberrante signature de la sélection en master ! Notre syndicat doit être porteur de mots d'ordre clairs et radicaux, pour ne pas reproduire l'échec des mobilisations portées avec la recherche. Il ne peut passer sous silence la destruction programmée de la formation des enseignants mise en place dans les ESPÉ. L'abrogation du nouvel arrêté relatif à la licence et, au-delà, celle du LMD et des décrets de 2002, doivent remettre en cause l'ensemble du dispositif européen de marchandisation des connaissances et de l'éducation. Le SNESUP ne peut porter une signature sans concertation démocratique et moins encore bafouer ses mandats.

Dès lors, il n'est plus possible pour le SNE-SUP de se limiter à la dénonciation d'aspects ponctuels de la transformation néolibérale de l'université et de son service public. Il nous faut au contraire élaborer « tous ensemble » un projet de lutte en rupture avec la loi d'orientation de 2005, la LRU, l'ESR, et refonder une université égalitaire et démocratique dans le respect des libertés universitaires, celle de la défense des droits humains, de la liberté d'expression

et de la manifestation authentique d'une « DEMOS KRATOS ».

PSL : unification syndicale, rupture antilibérale et convergence des luttes

Une chose est claire : quel que soit le contexte issu des échéances politiques dans lequel le congrès d'orientation de 2017 sera amené à définir ses mandats, quel que soit le pouvoir social-libéral (éventuel) en charge d'une *new* politique, nous ne pouvons espérer en des lendemains qui chantent car la « LUTTE » sera longue.

Il y a urgence à se pourvoir, sans attendre, d'actions revendicatives radicales pour en finir avec la casse européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'hypothétique annonce d'une réponse aux « actions du SNESUP » pour abroger ou « réformer » l'ESR, celle d'obtenir des budgets « sanctuarisés » pour l'Université, n'entraînera pas l'effondrement de la mécanique des lois scélérates qui la structurent et sont venues progressivement la renforcer s'il n'y a pas parallèlement une volonté de rupture avec le syndicalisme du « dialogue social » qui l'anime.

Pour PSL, une unification syndicale est certes nécessaire, mais elle doit se fonder sur les principes démocratiques de la lutte pour des revendications en rupture avec le néolibéralisme. L'indépendance syndicale et le respect de la charte d'Amiens doivent rester notre seul leitmotiv. Nos futures actions syndicales ne pourront faire l'économie d'une démocratie dans les luttes et les mouvements sociaux (AG souveraines) ni celle d'une coopération dans l'ESR, avec tous les syndicats étudiants.

Face aux contre-réformes, opposons un projet démocratique et libérateur !

Nous sommes les porteurs/euses d'une énergie sans faille pour et dans le SNESUP. Notre dénomination « PSL » a été retenue dans un souci d'unité syndicale. Il se situe dans un courant de pensée alternatif attaché aux principes fondateurs d'indépendance d'un syndicalisme LIBRE et MILITANT.

Rejoignez-nous à « PSL » ! ●

PREMIERS/IÈRES SIGNATAIRES

**M.-F. Carnus (CAN),
B. Deyknuydt (Commission des conflits),
G. Hugot (Commission financière),
K. Lueken (CAN)**

Contact : pslausnesup@gmail.com



© Xiaolu01793/Wikimedia Commons (université Lyon-II)

LE CONTEXTE DE LA MANDATURE

Après plus de trois mois de vacance du secrétariat d'État à la recherche et à l'enseignement supérieur, du 5 mars au 17 juin 2015 – période durant laquelle Manuel Valls, Premier ministre, a affirmé que celle-ci n'empêchait personne de dormir ! –, la nomination de Thierry Mandon à ce poste n'a pas infléchi la ligne politique du gouvernement. À la suite de la mobilisation intersyndicale du 16 octobre 2015 pour exiger une hausse du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le nouveau secrétaire d'État a reconnu la nécessité d'une hausse annuelle d'au moins 1 milliard d'euros pour la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) et autant pour la réhabilitation du patrimoine immobilier. Malgré cette reconnaissance par le secrétaire d'État lui-même du sous-financement de notre ministère, il aura fallu attendre le budget 2017 pour obtenir une hausse plus modeste de 850 millions d'euros qui, malheureusement, s'accompagnera d'une baisse de plus de 50 % du contrat de plan État-Région (CPER), principal outil de financement de l'immobilier universitaire et de la recherche à l'échelle régionale.

La période 2015-2017 a vu la mise en place des Comue, les projets d>IDEX et d'I-SITE du PIA2 et la baisse des taux de succès aux appels à projets de l'ANR. Avec cette politique, non seulement le



© DR (bibliothèque universitaire du Havre)

SECTEURS VIE SYNDICALE-TRÉSORERIE-COMMUNICATION

Après l'adoption d'un nouveau logo, un chantier important de l'activité de ces trois secteurs a été la création d'un nouveau site Web, avec un espace réservé aux adhérent.e.s, le déploiement du paiement en ligne des cotisations, et le lancement d'une lettre mensuelle d'information conçue comme outil de communication large à diffuser auprès des collègues dans les établissements pour mieux faire connaître le SNESUP-FSU. Un second chantier de modernisation des publications a été lancé. Nous nous sommes efforcés également d'actualiser les outils de campagne de syndicalisation : en plus de la plaquette au graphisme rénové, des affiches de syndicalisation, un mémo à destination des jeunes doctorant.e.s et chercheurs/euses a été édité. Le secteur Vie syndicale (VS) a travaillé sur les ressorts de la syndicalisation en secteur Santé, trop faible actuellement, et pourtant importante pour faciliter la constitution de listes aux élections des conseils centraux d'établissement. Les PRAG-PRCE constituent un autre champ de syndicalisation sur lequel le secteur Vie syndicale a attiré l'attention des instances nationales. Les adhérent.e.s 2nd degré déplorent de ne pas trouver au sein de notre syndicat la qualité d'information qu'ils attendent sur leur carrière. La Commission administrative a mandaté le secteur Situation des personnels et le secteur 2nd degré pour y remédier dans les meilleurs délais.

La recherche de l'amélioration du lien avec les sections a également été au cœur de nos préoccupations : édition du *Mémo des secrétaires de section*, information automatique des responsables de section des nouvelles adhésions pour une prise de contact locale rapide.

La formation des militant.e.s a constitué un autre chantier important : le secteur VS a organisé, en lien avec d'autres secteurs, des stages de formation syndicale : élus FSU dans les CHSCT (mars 2016, avec le SNASUB et le SNCS), élus dans les conseils (novembre 2016). La participation aux stages organisés à Paris étant faible, le secteur VS a commencé à étudier les possibilités de décentraliser les formations ou de les proposer à distance pour mieux répondre aux demandes des militant.e.s. De plus, des fiches pratiques à destination des responsables de section ont été élaborées : suivi des cas de harcèlement, diffusion électronique d'informations syndicales à la suite des nouvelles dispositions réglementaires. Le secteur VS a également entrepris un suivi des sections à faible effectif et pour lesquelles les relations avec la direction nationale étaient inexistantes, de façon à proposer une aide à la redynamisation de l'activité syndicale locale, avec quelques premiers résultats intéressants. Le renouvellement des conseils centraux des établissements de 2016 a fait l'objet d'une mise à disposition de modèles de profession de foi et d'un suivi avec mise à jour de nos listes d'élu.e.s.

SECTEUR RECHERCHE

Depuis mai 2015, le secteur Recherche s'est impliqué pour améliorer les conditions de travail et d'exercice des enseignant.e.s-chercheurs/euses et autres personnels associés dans les missions de recherche.

Ce travail s'est inscrit tout d'abord dans la rédaction d'amendements sur plusieurs dossiers (loi numérique, arrêté doctorat, contrat doctoral, chantier simplification de l'ESR) qui ont conduit à des collaborations avec les secteurs du SNESUP-FSU Situation des personnels, Formations, Service public, mais également avec la Conférence des jeunes chercheurs (CJC) et l'intersyndicale du supérieur (*intra* et hors FSU, principalement au sein du Cneser). Elles ont fait l'objet de communiqués de presse avec le SNCS. Sur de nombreux points, le SNESUP-FSU a été moteur dans les négociations sur les contenus des textes législatifs.

Sur un autre plan, le secteur a activement participé à la mise à jour de la recommandation Unesco concernant la condition des chercheurs scientifiques (1974) en collaboration avec le secteur International et le SNCS. Toujours auprès de l'Unesco, le secteur a participé à la réflexion sur la révision de la Charte d'éthique et de déontologie des chercheurs/euses scientifiques. Au près des instances gouvernementales de l'IGAS et de l'IGAENR, le secteur a travaillé sur la révision de la certification professionnelle dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP).

Le secteur s'est également engagé dans des contributions régulières pour nos organes de diffusion, *La VRS* et le mensuel *Le Snesup*, dans le cadre de dossiers thématiques ou de contributions (la précarité des docteur.e.s, le numérique,



© PetrusWikimedia Commons

l'esprit critique, les disciplines et l'interdisciplinarité, la LRU, le chantier de simplification, les PIA, le CIR, le projet alternatif pour l'ESR, etc.). Il a produit plusieurs rapports : sur le crédit d'impôt recherche pour le Sénat ; sur le plan simplification proposé par Thierry Mandon, exposant l'insuffisance et la superficialité des propositions compilées. Enfin, deux rapports sont en cours de rédaction : le premier sur les agences de moyens pilotant de la recherche par le marché et remettant en cause l'indépendance des chercheurs ; le second sur l'absence de reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives entrepreneuriales et d'embauche des docteur.e.s dans la haute fonction publique, pourtant annoncée dans la loi ESR 2013. Le secteur participe également à la réactualisation du *Mémo du sup*, outil indispensable à tous les personnels de l'ESR pour mieux comprendre l'univers professionnel.

Dans le cadre des élections CoNRS et Inserm 2016, le secteur Recherche, en collaboration avec le SNCS, a œuvré pour la construction, la gestion des listes et le suivi du processus électoral pour les sections, commissions et comités nationaux. Un soutien à ces différentes instances vient d'être mis en place par la création d'une liste de discussion des élu.e.s-nommé.e.s SNESUP et à travers des réunions annuelles communes des élu.e.s dont la première édition a eu lieu à Meudon en septembre 2016.

Pour des informations détaillées, rendez-vous sur www.snesup.fr/rubrique/recherche.

SECTEUR SITUATION DES PERSONNELS

Le secteur agit au sein de la FSU sur les questions transverses à la fonction publique, dans les négociations avec le ministère (agenda social, PPCR, chantier simplification de l'ESR...) et dans les instances nationales de concertation (CTMESR, CTU, CHCST MESR).

Dans les cinq groupes de travail de l'agenda social de l'ESR dont nous avons contesté le champ de questions réduit par le cadrage ministériel préalable, nous avons défendu les revendications de notre syndicat relatives à la situation des contractuels, la mobilité, les missions et perspectives de carrière, les régimes indemnitaires et la responsabilité sociétale de l'employeur. Nous avons dénoncé la méthode relevant d'un monologue social et marqué en particulier notre opposition à la création de contrats de « chargé.e.s d'enseignement » assurant entre 96 heures et 192 heures de vacations ! Les « perspectives concrètes d'améliorations » pour les personnels annoncées par Thierry Mandon sont restées virtuelles.

Lors des négociations sur le protocole PPCR, nous nous sommes impliqués au niveau fédéral pour que nos corps ne soient pas oubliés. Les carrières et les rémunérations ont fait l'objet d'un travail de fond sur toute la mandature pour développer les revendications du SNESUP, les argumenter auprès de notre ministère au moment de la transposition, et pour fournir une documentation à nos syndiqués sur les changements à venir.

Le secteur a collaboré avec le secteur International pour combattre la mise en place par la Communauté européenne du fonds de pension Resaver destiné ▶▶

gouvernement a renoncé à rééquilibrer les inégalités de dotations entre établissements, mais il les a augmentées. Entre 2009 et 2016, le budget de notre ministère a baissé de 850 millions d'euros constants. Ce qui correspond au montant octroyé à quelques-uns dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA1 et PIA2 cumulés). Sur cette même période, nous avons perdu plus de 7 000 emplois de titulaires et nous comptons 14 000 emplois de contractuel.le.s en plus (enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur/euse.s et personnels Biatss), pour accueillir 235 000 étudiant.e.s supplémentaires dans l'enseignement supérieur. Ainsi, le financement moyen par étudiant.e a été baissé de 12 000 euros à 11 650 euros. Les conséquences de cette austérité dans les établissements et du recours aux financements par appels à projets concurrentiels, nous les connaissons : fermeture de parcours et de formations, augmentation des tailles des groupes, recours aux vacataires et aux heures complémentaires, baisse des financements récurrents des laboratoires et des chercheur/euse.s, salaires gelés, mise en concurrence de tous contre tous, intensification du travail et perte du sens de nos missions. À aucun moment le recours aux appels à projets et le désengagement du financement de la formation et de la recherche publiques pour satisfaire d'autres priorités telles que le CIR, le CICE et le Pacte de responsabilité n'auront été remis en question. C'est ce que la direction nationale n'a cessé de dénoncer dans l'ensemble des instances où elle est représentée et où elle s'est invitée : auprès des collègues et des camarades dans nos sections, au Cneser, au CTMESR, auprès de la DGRH du ministère, auprès des ministres et des parlementaires, à l'Unesco et lors des conventions et échanges au niveau international. L'analyse des programmes des candidats aux élections présidentielle et législatives de 2017 révèle que certaines de nos revendications ont été entendues et reprises. ▶▶

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2017

►► Cette partie générale du rapport de la direction nationale 2015-2017 s'organise autour de cinq axes : **résister, rassembler, s'organiser, construire et obtenir des avancées**. La partie thématique développe l'activité des secteurs et des instances au sein desquels nos syndiqués ou nos élus travaillent, nous représentent, défendent et font advenir nos mandats.

RÉSISTER

Résister aux réformes néolibérales et à la détérioration des conditions de travail

Durant ce mandat, nos actions se sont déclinées au niveau fédéral (fonction publique, loi travail), au niveau de l'ESR avec le succès de nos listes dans les élections (CNU, Cneser), la rédaction de rapports pour les parlementaires (CIR, laïcité) et le ministère (simplification), le dépôt d'amendements aux projets de loi au Cneser, au CTMESR et au CTU (arrêté et contrat doctoral, loi master, mesures salariales PPCR), la participation à la consultation citoyenne de la loi numérique, et au niveau des établissements en soutenant les sections locales dans leurs campagnes (conseils centraux, CT et CHSCT des établissements et des Comue) et leurs mobilisations (Besançon, Dijon, Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse...).

La direction nationale est également intervenue auprès de l'Unesco pour défendre la charte concernant la condition des chercheur/euse.s scientifiques et amender les révisions proposées par la délégation française, ainsi qu'auprès de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pour proposer des évolutions pour la formation des ingénieur.e.s et des scientifiques et pour réorienter la Stratégie nationale de la recherche. Conformément aux mandats fédéraux de recherche d'unification du mouvement syndical, nous avons travaillé avec l'intersyndicale de l'ESR pour construire des actions unitaires sur le budget en 2015. Mais en 2016, la lutte contre la loi travail a scindé l'intersyndicale interprofessionnelle. Le travail intersyndical au sein de l'ESR s'est poursuivi avec la CGT,

►► aux personnels de la recherche. Le scrutin au CNU a occupé toute l'année 2015 le secteur SDP, chargé de conduire la bataille électorale. Notre syndicat a présenté ou soutenu un nombre de listes équivalent à celui de 2011 et a même réussi à y regrouper plus de candidat.e.s qu'alors. Dans un contexte difficile de multiplication des listes favorisant la progression des listes disciplinaires corporatistes, le SNESUP a résisté malgré

un tassement du nombre de sièges obtenus. Il reste de loin la première organisation représentant les enseignant.e.s-chercheurs/euses. Ses élus ont investi les bureaux des sections CNU et la présidence de la CP-CNU a été emportée dès le premier tour par notre candidat.

Le secteur a entrepris ces derniers mois la lourde tâche de mise à jour du *Mémo du sup*, avec l'objectif d'une version en ligne. Il participe à la confection d'autres supports tels le *Mémo des responsables de section* ou le *Minimémo pour les jeunes*.

Une enquête en ligne sur les conditions de travail des enseignant.e.s du supérieur en cours de préparation devrait être opérationnelle avant le congrès.

L'investissement du secteur, qui répond également aux sollicitations fréquentes de sections locales, reste régulier dans les questions ci-dessous.

- **Défense individuelle des collègues** : nous répondons à de nombreux appels pour de simples renseignements comme pour des dossiers de conflit ou de souffrance professionnelle qui requièrent un suivi dans la durée, voire le recours à l'expertise de notre avocate.
- **Opérations de gestion de carrière** : traitement des fiches syndicales et liaison avec nos élu.e.s dans les commissions paritaires ou au CNU. Des réflexions ont été entamées sur les moyens d'améliorer le suivi des dossiers et la communication avec nos adhérent.e.s.
- **Non-titulaires et précarité** : participation aux journées organisées par la FSU en octobre 2015 et 2016, GT de l'agenda social, défense individuelle ou intervention au niveau des établissements (comme à Paris 13, où l'annulation d'une circulaire vacataires a été obtenue), obligations de service des lecteurs... Nous avons préparé en outre une publication à l'occasion de la Journée internationale contre la précarisation des travailleurs scientifiques.
- **Enseignants de statut 2nd degré** : organisation d'une campagne de rencontres locales et d'une assemblée générale nationale des syndiqués en novembre 2015.
- **Santé au travail** : lutte contre l'inertie du ministère pour faire appliquer sur le terrain les mesures fonction publique issues de l'accord sur la prévention des risques psychosociaux, notamment pour que les membres des CHSCT bénéficient des décharges prévues. Organisation d'un stage annuel de formation pour ces membres.

SECTEUR RETRAITÉ.E.S ET RETRAITES

► Situation des retraité.e.s

La situation des retraité.e.s n'a cessé de se dégrader (quasi-absence de revalorisation des pensions, augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité.e.s, suppression de la demi-part pour les veufs et veuves, imposition du supplément de pension pour trois enfants et plus, poids grandissant des dépenses contraintes dont la santé). Dans un large cadre unitaire (CGT, FO, FSU, CGC, CFTC, Solidaires, FGR-FP, etc.), de nombreuses initiatives ont eu lieu (carte pétition au président de la République en octobre 2015, manifestations des 24 novembre 2015, 10 mars 2016, 9 juin 2016, 29 septembre 2016, colloque au CESE de janvier 2017).

Le souhait de rester lié à son établissement, notamment en gardant son adresse électronique, a fait l'objet d'interventions (ministre, CPU).



© Piero d'Hour/Wikimedia Commons

Au congrès de la FSU de 2016, des amendements ont été intégrés pour une meilleure prise en compte de nos catégories (meilleure prise en compte des polypensionné.e.s) et des questions de santé. Le SNESUP-FSU a travaillé dans le cadre de la Section fédérale nationale des retraité.e.s de la FSU. La question du syndicalisme « retraité.e.s » dans les syndicats nationaux, de l'articulation entre syndicats et cadre fédéral, reste un enjeu.

La décision de l'UNSA de quitter la FGR-FP a amené des discussions sur son avenir. Le SNESUP-FSU a soutenu « la poursuite de la FGR-FP, outil de type associatif et syndical, pluraliste et unitaire, pour lequel il sera nécessaire d'organiser la prise en compte de toutes les sensibilités ». Il a participé – sur ces bases – au congrès de la FGR en juin dernier et est représenté dans sa commission exécutive.

► Retraites

Depuis septembre 2016, les rapports et déclarations en matière de retraite, opposant public et privé, se multiplient : Cour des comptes, Trésor, propositions de François Fillon. Tous vont dans le sens d'une diminution des pensions (calcul sur la moyenne des cinq ou dix dernières années pour les fonctionnaires et non sur l'indice des six derniers mois, attaques contre la réversion) et d'un recul de l'âge de départ à la retraite (âge légal porté à 65 ans pour toutes et tous), alors que la loi du 20 janvier 2014, déjà programmé de nouveaux reculs, avec des augmentations, identiques dans tous les régimes, de la durée d'assurance permettant de partir sans décote – et des hausses de cotisation pour les salarié.e.s. Pour financer autrement les retraites de toutes et tous les retraité.e.s actuel.le.s et futures, des alternatives existent : développement de l'emploi, augmentation du pouvoir d'achat des salarié.e.s et récupération de crédits ou d'exonérations donnés aux entreprises (ex : CICE).

► Informer

Des articles ont été publiés (*Lettre aux retraité.e.s*, mensuel, *La VRS*, site) appelant à l'action ou/et traitant de questions importantes pour les retraité.e.s mais aussi pour les actifs/ves : dégradation du pouvoir d'achat, santé, protection sociale, avenir des retraites. Un tract a été préparé.

SECTEUR FORMATIONS

Le SNESUP-FSU a fait progresser une situation sans renoncer à ses objectifs !

► Informer : éclairer les choix

Porté par la conviction que des collègues informés seront mieux à même d'agir face aux injonctions du tout-numérique et de l'innovation pédagogique psalmodiées tel un leitmotiv, le secteur a porté les dossiers du mensuel « Disciplines et interdisciplinarité », « Politiques et pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur » et « La pensée critique : l'anti-pensée unique ? ».

Pour démonter l'argumentaire des « enjeux de l'évaluation par compétences » prônés par le ministère, le secteur a organisé un séminaire, « Quelle place pour "l'approche par compétences" à l'université ? », décliné en deux questions : « Pourquoi et comment "les compétences" irriguent désormais l'ESR ? » et « Que faire "des compétences" pour aider à la réussite du plus grand nombre d'étudiant.e.s ». Un succès, tant en nombre de participant.e.s qu'en qualité des interventions. Un deuxième séminaire, prévu en mai, est en cours d'élaboration. Il abordera les questions de « la réussite et la démocratisation ».

► Mise en œuvre du droit à la poursuite des études : le master

L'accord signé par le SNESUP et d'autres organisations syndicales a été intégré dans une proposition de loi qui a été votée et promulguée. Cette signature a fait l'objet de débats. Le secteur a travaillé à la rédaction d'un texte d'information pour éclairer le choix des collègues face aux commandements des équipes présidentielles interprétant abusivement la loi en imposant la mise en place de capacités d'accueil. Faute d'accord lors de la CA du 15 décembre 2016, ce texte n'a pu être utilisé pour coordonner les actions et armer les collègues lors des débats, quand ils ont eu lieu, dans les établissements.

Le secteur a revendiqué une cartographie des mentions de licence conseillées pour l'accès en master qui sera sur le site Trouvermonmaster.gouv.fr.

Le master est désormais reconnu comme un cycle de formation cohérent sur quatre semestres. C'est le droit à la poursuite d'études en master et la fin de la sélection à l'entrée de M2. ►►

FO, Solidaires et l'UNEF, et n'a pu reprendre avec l'UNSA, le SGEN-CFDT et la FAGE qu'en 2017.

Suivi de carrière

Si le SNESUP-FSU était favorable à l'instauration d'un dialogue volontaire et confidentiel entre un.e collègue et sa section CNU, nous combattons l'évaluation récurrente et généralisée à toutes et tous les enseignant.e.s-chercheur/euse.s, rebaptisée dans la loi ESR 2013 « suivi de carrière ». La commission permanente du CNU a obtenu que celui-ci soit essentiellement qualitatif et non pas productiviste et qu'il soit en partie confidentiel en réservant un retour exclusif à l'intéressé.e : ce sont d'importantes avancées. Mais la procédure retenue est toujours récurrente et généralisée. C'est pourquoi nous ne nous en satisfaisons pas. Nous continuons à exiger qu'elle soit réservée aux collègues volontaires et nous poursuivons les mobilisations contre ce dispositif.

Défense des personnels

Cette austérité et ses politiques impactent directement l'exercice de nos missions et de nos métiers. La souffrance au travail, le harcèlement moral, l'autoritarisme et les discriminations syndicales se développent, sans oublier le non-respect de nos statuts, des lois ou les cas de harcèlement sexuel dans nos établissements. Notre syndicat est ►►



© Jean-Pierre Dalbéra/Wikimedia Commons

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2017

►► alors à l'écoute de toutes et tous les collègues et propose des réponses adaptées à tous les appels qui peuvent, le cas échéant, conduire à des accompagnements individuels juridiques dans la durée et devant les juridictions concernées. Au cours des deux années passées, ce sont plusieurs centaines de collègues que nos permanenciers/ières.s au niveau national ont pu aider et pour lesquels nous sommes intervenus devant les sections disciplinaires, les chefs d'établissement, les recteur/trice.s, les ministres et les tribunaux. Par ailleurs, nous nous sommes efforcés d'améliorer la formation des militants locaux sur ces sujets (stage CHSCT en mars 2016, note pratique sur le suivi des cas de harcèlement d'octobre 2016).

RASSEMBLER

Premier syndicat des enseignant.e.s-chercheur.euse.s et des enseignant.e.s de l'enseignement supérieur et de la recherche, le SNESUP-FSU ne se satisfait pourtant pas du faible taux de syndicalisation de nos professions. Avec un taux de syndicalisation des corps de moins de 10 %, nous peinons à peser sur les décisions ministérielles et sur la nécessaire remise en cause des politiques néolibérales dénoncées précédemment. Nos résultats lors des derniers scrutins d'instances nationales nous assurent cependant une représentativité et une légitimité que personne ne nous conteste.

→ 32 % dans le collège A et 42 % dans le collège B au Cneser en 2015.
 → 27 % dans le collège A et 35 % dans le collège B au CNU en 2015.
 → 22 % dans le collège A2 et 41 % dans le collège B2 au CoNRS en 2016.

Pour se développer, notre syndicat doit convaincre les jeunes collègues de nous rejoindre et maintenir la syndicalisation des maîtres de conférences devenu.e.s professeur.e.s des universités. Conformément au mandat réaffirmé en 2015, cela a été un objectif important de la direction qui a conduit au travail de rédaction et de diffusion du *Minimémo du jeune chercheur et du jeune enseignant-chercheur*. Cet outil a été bien

►► IUT

Le secteur s'est opposé à la création de la Fondation nationale des IUT. Il a exigé un bilan au niveau de la CCN-IUT, sur les initiatives locales de formation de DUT en trois ans, avec année de césure en entreprise. La Journée nationale des IUT a permis d'échanger de nouveau sur la licence universitaire de technologie.

► L'action fédérale

Le secteur a préparé le congrès de la FSU (Rouen 2016) et a contribué très activement à l'intégration des questions d'ESR au sein du thème 1 : « Éducation, formation, culture et recherche ». Il a continué de travailler avec le SNEP pour améliorer les conditions d'accueil en L1 des étudiant.e.s de STAPS, et aussi plus généralement pour celles et ceux des filières dites « en tension ». L'action fédérale a permis de faire barrage au BPS, d'améliorer les conditions de poursuite d'études à l'université des étudiant.e.s de CPGE en échec. Avec le secteur International, le secteur a participé aux réunions de la TUAC-Formation.

Le secteur a contribué par ses propositions à l'élaboration de la Stranes. Le Livre blanc de l'ESR, issu de la Stranes et de la SNR, sera le prochain chantier du secteur.

SECTEURS DROITS & LIBERTÉS ET ÉGALITÉ F-H

Un groupe intersectoriel Égalité femmes-hommes a été créé lors du congrès d'étude en juin 2016. Il a fonctionné depuis un an avec les autres secteurs du SNESUP et le secteur Femmes de la FSU. Le groupe a investi la question du harcèlement sexuel, question encore taboue, qui a fait l'objet d'un article dans notre mensuel n° 647 (septembre 2016). Il a produit des communiqués de presse (lutte contre les violences faites aux femmes, inégalités salariales, parité).

Il a produit à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes du 8 mars un supplément au mensuel de 4 pages, et organisé le 8 mars une demi-journée de tables rondes (sexisme/harcèlement, inégalités salariales) avec la FSU. Il a participé à diverses journées de réflexion pour y porter la voix du SNESUP et s'informer (colloque égalité femmes-hommes dans l'ESR, formation Clashes, HCE...). Il a rédigé des recensions d'ouvrages pour le mensuel. Enfin, un document de plus de 50 pages (études statistiques) relatif aux carrières des enseignantes-chercheuses dans l'enseignement supérieur a été produit et a été le support de diverses publications avant d'être diffusé largement.

Compte tenu de l'actualité, le secteur Droits & Libertés a été très sollicité. Environ trente-cinq articles ont été publiés. Concernant les droits et libertés en France, le secteur est intervenu à la suite du contexte créé par les attentats successifs. Il s'est exprimé sur les mesures de restrictions des libertés (état d'urgence), les campagnes racistes et xénophobes, la laïcité, en mettant l'accent sur sa dimension inclusive, le délit de solidarité avec les réfugiés. Concernant les droits et libertés dans d'autres pays, le secteur s'est particulièrement investi sur l'Iran, où des prisonniers sont massivement exécutés. Il est intervenu lors de rassemblements de la résistance iranienne. La solidarité du SNESUP avec les Syriens depuis 2011 s'est poursuivie face à la terreur d'État, aux bombardements des civils et à la barbarie. Concernant la Turquie, le SNESUP est intervenu pour défendre les opposants comme Pinar Selek et pour procurer un soutien aux universitaires victimes de licenciements arbitraires ; il a participé à une délégation syndicale internationale qui s'est rendue à Ankara.

SECTEUR INTERNATIONAL

Le SNESUP-FSU mobilisé sur le plan international

Le SNESUP lie les questions de défense des personnels à celles relatives à la société, d'où son implication dans l'association altermondialiste Attac – où il est représenté au Bureau national – ou dans le Forum social mondial (FSM). D'où aussi son engagement au sein de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS)⁽¹⁾, présidée par l'un de ses membres, ou encore auprès de la fondation Transform! Europe⁽²⁾. D'où, enfin, son engagement sur les questions relatives au changement climatique et à la transition énergétique, traduit par exemple dans un 4-pages : « COP21, le SNESUP et le SNCS s'engagent ».

Lors du 7^e congrès de l'Internationale de l'éducation (IE), en juillet 2015, le SNESUP présenta et fit adopter trois résolutions⁽³⁾, rédigées avec le SNCS et des syndicats sénégalais et québécois, respectivement intitulées « Les libertés scientifiques et académiques », « La recherche publique et la crise environnementale », « La coopération et la mobilisation internationales ». Cette dernière, traduction d'un mandat⁽⁴⁾ adopté en juillet 2015 par la CA du SNESUP, engage le bureau exécutif de l'IE à construire des partenariats internationaux en vue d'une mobilisation pour un rééquilibrage et des coopérations entre les nations, notamment dans la recherche et l'éducation. Le SNESUP a renforcé ses relations avec les syndicats africains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Le SNESUP, en tant que membre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)⁽⁵⁾, a contribué à la rédaction de l'« Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation »⁽⁶⁾. En 2016, il porta les questions relatives à l'ESR lors de la rencontre bisannuelle du CSFEF.

Enfin, le SNESUP est solidaire des syndicalistes et collègues du monde entier. Il a ainsi organisé une mission universitaire en Palestine et a participé à une mission de l'IE en Turquie.

Ce rapport succinct ne reflète que trop partiellement l'activité internationale du SNESUP (directement et *via* sa contribution au secteur International de la FSU).

(1) fmts-wfsw.org.

(2) www.transform-network.net/home.html.

(3) www.ei-ie.org/congress7/fr/795-decisions-of-education-international-s-7th-world-congress.

(4) www.snesup.fr/resolution-votee-par-la-ca-du-2-juillet-2015.

(5) www.csfef.org.

(6) www.coalition-education.fr/depotWeb/kk-pdf.pdf.

COLLECTIF FDE

Le mandat 2015-2017 a vu la confirmation de nos craintes et du bien-fondé de nos critiques sur la loi de refondation et la création des ESPÉ. Dans ce contexte, le collectif Formation des enseignants (FDE) a continué de porter la voix des personnels et des usagers. Il a cherché à construire des propositions alternatives au très exagéré « rétablissement » de la formation des enseignants affiché par le ministère.

Le collectif du SNESUP est un réseau de syndiqué.e.s et de militant.e.s impliqué.e.s dans les ESPÉ et la FDE. Il permet l'échange d'informations entre ESPÉ, la production et la diffusion d'outils militants. Il permet aussi de faire circuler les informations sur les situations locales et contribue à l'organisation des mobilisations des formateurs/trices et étudiant.e.s. Il soutient enfin les élu.e.s FSU dans les instances ESPÉ. Le collectif FDE est donc profondément ancré dans la réalité du travail des enseignant.e.s, formateurs/trices et du travail militant local.

Le collectif est un espace de discussion et de construction collectives, en son sein (les textes sont rédigés et validés collégalement) et à l'extérieur, comme en témoignent les questions abordées sur la liste d'échanges du collectif FDE. Par exemple, sur les équipes plurielles, la tension master/concours/titularisation, les capacités d'accueil, les conditions d'une alternance formative, etc. Par leur diversité de points de vue, ces échanges montrent la complexité des problèmes et des situations et l'intérêt de les réfléchir collectivement.

Le collectif participe au travail de la FSU sur les questions de formation des enseignant.e.s, à la fois dans les académies et nationalement au sein du secteur Éducation de la FSU.

L'action de veille, d'analyse des textes et des situations, d'identification des revendications mobilisatrices, de relais des luttes, s'organise notamment autour de la publication régulière de la *Lettre FDE* et de *Former des maîtres*, qui assurent le lien entre les syndiqués SNESUP (mais pas seulement) et la permanence d'un réseau militant sur la FDE.

C'est dans cet esprit que le collectif a participé au comité de suivi des ESPÉ (avec le SNES et le SNUIPP) en y portant nos analyses et revendications (un tiers-temps maximum de service pour les stagiaires, place de la recherche dans la formation, rôle de la formation continue, problème de démocratie dans les instances, etc.). Ce souci de l'action collective a guidé l'initiative des états généraux de la FDE (janvier 2017), pour faire remonter les questions ou les situations vécues du terrain — celles que le MEN ignore tout à fait — et solliciter les collègues et leur expertise, pour construire l'action.



accueilli et chacun de nous peut s'en servir pour appuyer la campagne de syndicalisation. La lutte contre la précarité a été un autre axe majeur de notre activité. Dans le but de sensibiliser les titulaires et de favoriser le lien avec les précaires en vue de construire des actions contre ce fléau, nous avons particulièrement diffusé nos mandats et nos revendications sur cette problématique, et invité des collectifs de précaires à y réfléchir avec nous au congrès d'étude.

De même, afin de rajeunir l'image du SNESUP-FSU qui, comme celle de tous les syndicats, souffre d'*a priori* d'archaïsme, nous avons, au cours de ce mandat, rénové nos supports (logo, site Web, affiches, plaquette de communication), développé notre communication sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram) et renforcé nos relations avec les journalistes de la presse écrite et radiophonique afin de permettre un meilleur relais de nos actions et de nos revendications auprès de nos concitoyen.ne.s. Nous avons renforcé le pôle communication du siège en lui adjoignant le mi-temps d'une de nos employées, chargée de la communication numérique et de l'administration du nouveau site. À travers ce dernier, nous avons travaillé à développer l'accès des collègues aux outils syndicaux produits par les instances nationales et locales et insuffisamment accessibles jusqu'alors.

S'ORGANISER

Le Secrétariat national issu du congrès de 2015 a été renouvelé à plus de 50 %. Ainsi, l'expérience des secrétaires nationaux/ales du mandat précédent a pu être transmise aux nouveaux/elles élu.e.s qui ont apporté de nouvelles ambitions. La nouvelle direction a fonctionné collégalement en assurant une réunion formelle tous les mardis matin ainsi que des travaux sur les dossiers conjoints (CIR, laïcité, budget...) et une implication dans les travaux des secteurs que chaque secrétaire national.e coencadrerait (*cf.* encadré page 20). La Commission administrative (CA) et le Bureau ►►

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2017

► national (BN) se sont réunis mensuellement. À l'automne 2016, il a été expérimenté de réunir la CA sur deux journées toutes les six semaines, mais cette configuration, si elle a permis à plus de membres de la CA de s'impliquer dans les travaux des secteurs, n'a pas permis d'augmenter le taux de participation des élu.e.s.

La fréquentation du BN a été faible. La précédente mandature avait expérimenté une affectation des membres par territoires et sites universitaires. Au cours de cette mandature, nous avons essayé d'organiser les travaux du BN par projets, mais l'implication des camarades n'a pas permis leur réalisation au sein du BN et ils ont finalement été réinvestis dans les travaux des secteurs (visioconférence, réseaux sociaux, souffrance au travail, démocratisation locale, budget, nouvelles formes de mobilisation, modalités d'actions innovantes, laboratoire d'idées, veille informationnelle).

La faible participation des collègues aux élections professionnelles de 2014 a eu des conséquences sur le nombre de décharges accordées à notre syndicat : baisse de 37 % du nombre d'équivalents temps plein. Dans ces conditions, leur répartition a fait l'objet d'arbitrages serrés au sein du secteur Vie syndicale, cadrés par la CA et débattus en SN.

CONSTRUIRE

Outre la participation active des membres de l'équipe de direction au mensuel *Le Snesup*, à son supplément *Former des maîtres* et à la revue *La VRS*, qui demeurent des liens importants avec chacun de nos syndiqués et au-delà, nous avons édité, entre avril 2015 et février 2017, quarante *Lettres Flash* et huit suppléments thématiques (cf. encadré page 19), trois rapports à l'attention des parlementaires et du ministère (CIR en mai 2015, simplification en janvier 2016 et laïcité en avril 2016). Enfin, avec les membres de la CA puis du BN, le Secrétariat a rédigé l'appel 2017 du SNESUP-FSU pour l'enseignement supérieur et la recherche à destination des responsables politiques et de nos concitoyen.ne.s.

► Un objectif demeure, qui n'est pas spécifique au collectif : capitaliser des forces militantes dans les ÉSPÉ. Si l'organisation de la journée des élu.e.s FSU des ÉSPÉ (mars 2016) a permis la constitution d'un réseau au cœur des préoccupations dans les académies et des ÉSPÉ, la difficulté est de tenir dans le temps. Les problèmes structurels sont devenus tellement évidents que le modèle actuel ne peut être maintenu en l'état.

Une chose est sûre, il sera nécessaire de se mobiliser pour :

- ❶ L'exigence d'une formation universitaire et professionnelle de qualité. Défendre ses contenus (recherche, didactique...), défendre des équipes pluricatégorielles – parce que la complémentarité des points de vue est essentielle à la construction d'une véritable professionnalité enseignante –, défendre le recrutement en nombre d'enseignant.e.s-chercheurs/euses parce que les ÉSPÉ en ont cruellement besoin, défendre un principe de continuité (préprofessionnalisation – T2).
- ❷ L'exigence corrélative d'une diminution du temps de service à un tiers-temps, articulée à une sortie des postes de stage du plafond d'emploi, afin que le terrain de stage puisse vraiment être un lieu de formation collective.
- ❸ La nécessité d'une véritable démocratie dans les ÉSPÉ, en particulier dans les instances où la représentation des personnels et des usagers est par principe minoritaire, où leur voix est minorée et ignorée (les vraies décisions sont prises ailleurs). Ce déni n'est pas que celui de la démocratie, il est aussi celui de la professionnalité des formateurs/trice.s et de leur expertise.

SECTEURS SERVICE PUBLIC ET CELLULE JURIDIQUE

Le secteur Service public a effectué un travail de veille et de production de notes et de communiqués à la demande du Secrétariat national sur plusieurs thèmes : budget de l'État, fusions et regroupements d'établissements, dévolution et gestion du patrimoine des universités, etc. Il a travaillé en lien avec le secteur Alterspub de la FSU et avec la Convergence des services publics. L'organisation du travail repose sur des réunions mensuelles qui n'ont pas toujours réuni assez de participant.e.s pour que l'ensemble des dossiers ait pu faire l'objet d'un suivi approfondi.

La cellule juridique, composée de camarades intéressé.e.s par les questions de droit en lien avec l'activité syndicale, a eu une activité nourrie, essentiellement par courriels. En plus de la veille réglementaire, de l'envoi électronique régulier aux militant.e.s du récapitulatif « V-Jurel » des derniers textes officiels parus, et d'une veille jurisprudentielle interne, le secteur a été consulté à de nombreuses occasions, soit par le secteur SDP, soit par des responsables de section, sur la réglementation et la possibilité ou l'intérêt d'ester en justice. Les thèmes les plus fréquents des questions durant cette mandature ont été : CNU, problèmes de recrutement ou mutation, statuts de personnels, et en particulier des vacataires, élections des conseils et présidents, fonctionnement des conseils, statuts des Comue. Dans certains cas, des recours ont été portés, rédigés et suivis avec l'aide de l'avocate du SNESUP-FSU.



© École polytechnique (université Paris-Saclay)

CNESER

Les élus SNESUP ont assuré leur mandat dans la continuité et le respect de leurs engagements. Seuls ou dans l'unité syndicale, ils ont :

- obtenu le remboursement des frais de déplacement pour les suppléants ;
 - présenté et fait voter, à une large majorité, de nombreuses motions, dont deux rejetant le budget et exigeant la programmation pluriannuelle de moyens humains et financiers ;
 - travaillé avec le SNES sur les formations de STS et CPGE pour amender les textes proposés ;
 - pesé pour faire retirer de l'ordre du jour le décret autorisant la sélection en L1 ;
 - contribué à faire évoluer la réglementation des formations de santé, des IUT. L'examen de textes concernant les études médicales a été l'occasion de rappeler notre exigence de supprimer le *numerus clausus*, et de discuter des modalités nécessaires pour y arriver ;
 - questionné les créations d'associations et de Comue lors des Cneser
- Accréditations ;
- contribué à la nomenclature des masters ;
 - obtenu la création d'un comité suivi doctorat ;
 - contribué à faire évoluer le projet d'arrêté qui définit le doctorat et le rôle des écoles doctorales.

CTMESR ET CTU

Le SNESUP dispose de quatre des dix sièges au CTU, instance consultative chargée d'examiner les projets modifiant les statuts des enseignants-chercheurs exclusivement. Depuis fin 2014, cette instance n'a été réunie qu'en février 2017, où nos représentants ont préparé et défendu un nombre d'amendements très important en comparaison des autres organisations. Le CTMESR est consulté sur les conditions générales de fonctionnement et sur les projets touchant aux règles statutaires des autres personnels de l'ESR. Un travail collaboratif s'exerce entre les élus de la FSU : deux titulaires et deux suppléants (deux SNESUP, un SNASUB et un SNCS). Il est appuyé par le secteur SDP et parfois le secteur Recherche. L'instance a été convoquée treize fois depuis avril 2015, sur des sujets très divers. Si le travail d'amendement de la FSU est là encore fourni, le ministère reste trop souvent hermétique aux propositions syndicales. Son attitude a conduit par deux fois une majorité d'organisations, parmi lesquelles la FSU, à organiser le boycott de la séance.

CHSCT MESR

En 2015 et 2016, le CHSCT MESR s'est réuni vingt fois en séance de travail et huit fois en séance plénière (plus deux boycotts). Bien que ne disposant que d'un siège sur sept (titulaire SNESUP, suppléant SNCS), la FSU a joué un rôle déterminant dans les positions défendues par les RP, notamment la rédaction des treize avis et déclarations votés par le comité. Si nous avons influé favorablement sur les orientations stratégiques du ministère en matière de SST, ce dernier ne se donne pas les moyens de les mettre en œuvre en invoquant sans cesse l'autonomie des établissements.

CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (CNU)

► Défendre le statut national des EC

Le CNU a été renouvelé fin 2015. Malgré un recul du vote syndical, au profit de listes « indépendantes », le SNESUP reste le premier syndicat représentatif des enseignant.e.s-chercheur/euse.s (EC). La présence de ses élu.e.s dans les bureaux de section a permis de gagner quatre vice-présidences de groupe et la présidence de la CP-CNU.

La question du suivi de carrière, généralisé en 2017, reste clivante. Le SNESUP a suscité une action collective appelant les cinquante-cinq sections à ne pas siéger : vingt-six sections ne siégeront pas ou demandent le retrait du dispositif, vingt-cinq le mettent en œuvre, quatre restent indécises.

Dans les sections, qu'il s'agisse des demandes de promotion ou de PEDR, nos élu.e.s défendent un fonctionnement éthique et démocratique et insistent sur la prise en compte de l'ensemble des activités des EC en lien avec leurs conditions d'exercice. Une réflexion sur l'avenir de la PEDR a été engagée par le bureau de la CP-CNU, qui préconise une généralisation de cette prime et sa transformation en une prime fonctionnelle pour tous les EC. ►►

SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES

► **Avril 2015** : Cneser, élections le 28 mai (4-pages).

► **Septembre 2015** : élections 2015 au CNU, « Pour un CNU réaffirmé, pluraliste et collégial » (4-pages).

► **Novembre 2015** : congrès de la FSU (8-pages).

► **Novembre 2015** : « COP21, le SNESUP et le SNCS s'engagent » (4-pages).

► **Mai 2016** : Congrès d'étude, « Ensemble, construisons des alternatives pour le développement du service public de l'ESR » (8-pages).

► **Octobre 2016** : « Quelle revalorisation pour les enseignants du supérieur ? » (6-pages).

► **Février 2017** : Journée internationale des droits des femmes, « Faisons du 8 mars une journée d'action et de mobilisations ! » (4-pages).

► **Mars 2017** : Journée internationale de lutte contre la précarité dans l'ESR (8-pages).

La Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur (Stranes)

Dévoilée à l'automne 2015, la Stranes fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 : 60 % d'une classe d'âge diplômée d'une licence et 25 % d'un master, 20 000 docteur.e.s par an (mandats du SNE-SUP-FSU qui ont été défendus et intégrés). Mais si le gouvernement a fait siens ces objectifs en septembre, il s'en est éloigné deux mois plus tard lors du vote du budget 2016 car au lieu d'une augmentation de 3 milliards d'euros qui aurait permis de faire face à la hausse des effectifs, c'est à budget constant que nous devons travailler et accueillir, depuis 2012, 150 000 étudiant.e.s supplémentaires avec 500 enseignant.e.s-chercheur/euse.s de moins. Il est regrettable que le Livre blanc de l'ESR ne soit paru qu'en 2017 alors qu'il était inscrit dans la loi de 2013. Relevons que s'il demande une augmentation insuffisante mais substantielle des budgets récurrents des établissements et des laboratoires, il ne revient pas sur les politiques d'appels à projets concurrentiels. C'est ce que nous avons dénoncé au Cneser et auprès de son rédacteur. ►►

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015-2017

► Réforme du master

Notre décision de signature de l'accord sur l'accès et la délivrance du master a suivi la grille d'analyse présentée dans le chapitre sur le contexte de la mandature. Pour autant, cet accord a suscité de vifs débats au sein de nos instances. Cette loi permet aux équipes pédagogiques de construire une formation sur quatre semestres et aux étudiant.e.s d'être sécurisé.e.s sur leur parcours une fois inscrit.e.s en M1. Pour les établissements qui en ont la nécessité, des capacités d'accueil peuvent être mises en place en M1, mais celles-ci ne sont pas obligatoires et sont définies dans le cadre d'un dialogue avec le ministère ; elles ne peuvent pas être inférieures à celles de l'année précédente afin de permettre à toujours plus d'étudiant.e.s d'élever leur qualification au niveau master, conformément aux objectifs de la Stranes. Il nous faut combattre la fixation de capacités d'accueil malthusiennes et veiller à la mise en œuvre du droit à la poursuite d'études pour toute et tout diplômé.e de licence.

Des actions de solidarité

Le SNESUP œuvre au sein de la fédération FSU et des organisations de la société civile dont il est membre – Attac, Internationale de l'éducation (IE), Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)... – pour contribuer à la transformation sociale de notre société. À ce titre, nous avons participé et soutenu au niveau international la COP21, les congrès de l'IE et du CSFEF, pris part aux forums sociaux mondiaux, construit des actions solidaires avec les universitaires grecs, turcs, iraniens et syriens, et au niveau national, animé les états généraux de la formation des enseignant.e.s, le colloque FSU pour la réussite de toutes et tous de la maternelle à l'université et la marche pour les droits des femmes.

OBTENIR DES AVANCÉES

Ce mandat aura permis d'obtenir quelques avancées pour nos collègues, pour les étudiant.e.s et pour notre communauté.

► CAPA-CAPN

Les élus SNESUP en CAP ont poursuivi le travail d'information et de défense individuelle des collègues, notamment en prônant des promotions sur la base de critères nationaux objectifs axés sur l'expérience et sur notre travail statutaire premier qu'est l'enseignement. Mais cette défense s'est faite en lien étroit avec celle, collective, des collègues, notamment en rappelant à l'administration notre vécu, nos revendications, en dénonçant les injustices, les régressions et difficultés des collègues : salaires en berne, services lourds, élargissement anormal et non statutaire de notre travail réel... De même, notre perspicacité dans la dénonciation des retards de carrière des PRAG-PRCE a notamment permis de gagner un futur avancement à rythme quasi unique, ce qui mettra enfin un terme à cette injustice. Mais il reste encore beaucoup à rattraper afin de redonner à notre métier l'attractivité qui permette d'envisager positivement l'avenir du service public dont notre pays a besoin...

Pour les collègues, la revalorisation des grilles salariales dans le cadre du protocole PPCR permettra à terme une revalorisation de 2 à 4 %, suivant les corps, sur l'ensemble de la carrière. De plus, le transfert prime/salaire mensuel de 40 euros ainsi que l'élévation des fins de grilles des PRCE, des PRAG, des MCF HC et des PR2 augmenteront le calcul des pensions lors des départs en retraite.

Pour les étudiant.e.s, le droit à la poursuite d'études en master pour toute et tout licencié.e est inscrit dans la loi du 26 décembre 2016. Sa mise en œuvre reste dépendante du nombre d'étudiant.e.s qui n'auront pas été inscrit.e.s dans les masters de leur choix ainsi que de l'ouverture des formations limitée par la fixation des capacités d'accueil en master. Enfin, pour la communauté, les mo-

bilisations, audiences et rapports ont permis en fin de mandat d'obtenir un budget 2017 en hausse de 850 millions d'euros pour la première fois depuis le début du quinquennat.

L'action du syndicat se déploie également devant la justice pour faire évoluer la jurisprudence et contester la constitutionnalité des lois et décrets. À ce titre, nous avons déposé des recours devant le Conseil d'État et des questions préliminaires de constitutionnalité (QPC).

Ces avancées sont insuffisantes. C'est par les luttes collectives et la mobilisation de toutes et tous que nous pesons sur les orientations des gouvernements, des parlementaires et des directions de nos établissements. Les actions entreprises au cours de ces deux années permettent de les construire. ●

COORDINATION ET RESPONSABILITÉ DES SECTEURS DU SNESUP-FSU

- **Secteur Formations** : Pierre Chantelot, SN
- **Secteur Recherche** : Heidi Charvin, SN, et Anne Roger y Pascual, SN
- **Collectif Formation des enseignants** : Muriel Coret, SN, et Vincent Charbonnier, BN
- **Secteur Situation des personnels** : Philippe Aubry, SN
- **Secteur Vie syndicale** : Claire Bornais, SN, et Hervé Christofol, SG
- **Secteur Service public** : Philippe Enclos, SN, et Christophe Voillot, BN
- **Secteur Communication** : Pascal Maillard, SN
- **Secteur International** : Marc Delepouve, SN
- **Secteur Droits & Libertés** : Pascal Maillard, SN, Marc Delepouve, SN, et Gérard Lauton
- **Secteur Retraités** : Jacques Guyot
- **Cellule juridique** : Philippe Enclos, SN
- **Trésorerie** : Marc Champesme, SN
- **Secrétariat général** : Hervé Christofol, SG
- **Intersyndicale du Sup** : Claire Bornais, SN, et Hervé Christofol, SG